

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1280

3 juillet 2009

SOMMAIRE

3D Events S. à r.l.	61417	Hofipa S.A.	61424
Agence IBC	61418	Inncona S.à r.l. & Cie.Cinq cent quatre-vingt-septième (587.) S.e.c.s.	61398
Aptical Europe S.A.	61400	Joya-Coiffure S.à r.l.	61440
Avrigny S.à r.l.	61424	Laryana S.A.	61431
Banca delle Marche Gestione Internazionale Lux S.A.	61417	LDV Management II Aerium FGG Holding S.C.A.	61426
BVP S.A.	61396	LDV Management II Aerium IV Holding S.C.A.	61426
Cannon Street Project S.à r.l.	61419	LuxCo 82 S.à r.l.	61419
Captolia	61413	MB Merchant Group S. à r.l.	61435
Captolia	61415	Nice Living	61432
Carbo International S.A.	61425	NR Participation Holding S.A.	61418
Chora S.A.	61431	Pegnitz Park S.à r.l.	61432
Ciren Investissement	61429	Pétrusse Invest S.A.	61440
Comindus S.A.	61431	Pioneer Investments Global Portfolio	61396
Computer-Parts Systems and Services (Compass)	61394	Radha S.à r.l.	61415
Coverlux S.A.	61400	Restaurant Benelux Pizzeria S.à.r.l.	61394
DH Commerciale S.à r.l.	61425	Reuters S.A.	61411
DH French Light Industrial S.à r.l.	61425	Rhodesian Ridgeback Club Letzebuerg ...	61409
Duran and Partners S.A.	61416	Risanamento Europe S.à r.l.	61401
Duran and Partners S.A.	61416	Sabone	61432
Euro-Packaging S.A.	61428	Silvermond Real Estate S.A.	61435
European Logistics Feeder S.C.A.	61424	Solairo S.à.r.l.	61397
European Retail Investment Holding II S.à r.l.	61400	Stéftung Hëllef Doheem	61401
Everop Square 1.B S.A.	61432	Store Invest S.A.	61433
Financière Daunou 3 S.à r.l.	61394	Strategic International Management Luxembourg S.à r.l.	61419
Fisher Luxembourg Danish Holdings S.à r.l.	61418	Taino S.A.	61431
Fondation du Souvenir et de l'Amitié	61413	Thomson Reuters (Markets) S.A.	61411
Fondation du Souvenir et de l'Amitié du Rotary Club de Luxembourg	61413	Tinfos Luxembourg S.A.	61426
Fortis AG Fund L2 Management	61433	TNT Holdings Luxembourg S.à r.l.	61423
Groupe A.S.C. Constructions SA	61429	Wilton 18 S.A.	61396

Computer-Parts Systems and Services (Compass), Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 33.602.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Par jugement rendu en date du 4 juin 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire Gilles MATHAY en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité COMPUTER-PARTS SYSTEMS AND SERVICES (COMPASS) S.à r.l., dont le siège social à L-4583 Differdange, 1, rue Victor Hugo, a été dénoncé en date du 15 juin 1993.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Jonathan BURGER

Le liquidateur

Référence de publication: 2009074080/17.

(090088090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Financière Daunou 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 112.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 111.040.

Par résolutions signées en date du 2 juin 2009, l'associé unique a décidé de renouveler le mandat des gérants suivants:

- Benoît Chéron, Gérant de classe A, avec adresse au 12, Rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg
- Dominique Robyns, Gérant de classe B, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Xavier Pauwels, Gérant de classe B, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Christopher Harrison, Gérant de classe B, avec adresse professionnelle au 220, Bureaux de la Coline, 92213 St Cloud, France
- Laurent Rivoire, Gérant de classe A, avec adresse professionnelle au 43, Avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France
- Stéphane Roussilhe, Gérant de classe B, avec adresse professionnelle au 43, Avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France
- Christian Voegeli, Gérant de classe B, avec adresse professionnelle au 220, Bureaux de la Coline, 92213 St Cloud, France
- Eric Keff, Gérant de classe B, avec adresse professionnelle au 220, Bureaux de la Coline, 92213 St Cloud, France pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009074072/23.

(090087790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Restaurant Benelux Pizzeria S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6460 Echternach, 27, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 94.313.

L'an deux mille neuf, le neuf juin.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Jorge Manuel DA SILVA, cuisinier, demeurant à L-6460 Echternach, 27, Place du Marché.
- 2.- Monsieur Norberto GONCALVES PORTELA, serveur, demeurant à L-6550 Berdorf, 37, rue d'Echternach.
- 3.- Monsieur Alberto PEREIRA DE OLIVEIRA, maître d'hôtel-sommelier, demeurant à L-6450 Echternach, 100, route de Luxembourg.

Seuls associés de la société à responsabilité limitée RESTAURANT BENELUX PIZZERIA S.à r.l., avec siège social à L-6460 Echternach, 27, Place du Marché, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 94.313 (NIN 1983 2405 755),

au capital social de dix-sept mille quatre cents Euros (€ 17.400,-), représenté par cent soixante-quatorze (174) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune, attribuées aux associés comme suit:

1.- Monsieur Jorge Manuel DA SILVA, prénommé, cinquante-huit parts sociales	58
2.- Monsieur Norberto GONCALVES PORTELA, prénommé, cinquante-huit parts sociales	58
3.- Monsieur Alberto PEREIRA DE OLIVEIRA, prénommé, cinquante-huit parts sociales	58
Total: cent soixante-quatorze parts sociales	174

Ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph HOFFMANN, alors de résidence à Echternach, en date du 4 novembre 1983, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 363 du 10 décembre 1983, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire Paul DECKER, alors de résidence à Echternach, en date du 15 décembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 81 du 19 février 1993;
- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 329 du 28 février 2002.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Cessions de parts sociales

Monsieur Jorge Manuel DA SILVA cède et transporte par les présentes sous la garantie de fait et de droit vingt-neuf (29) parts sociales pour le montant de deux mille neuf cents Euros (€ 2.900,-) à Monsieur Alberto PEREIRA DE OLIVEIRA, ici présent et ce acceptant.

Il cède en outre vingt-neuf (29) parts sociales pour le montant de deux mille neuf cents Euros (€ 2.900,-) à Monsieur Norberto GONCALVES PORTELA, ici présent et ce acceptant.

Monsieur Alberto PEREIRA DE OLIVEIRA et Monsieur Norberto GONCALVES PORTELA sont propriétaires des parts sociales leur cédées à partir d'aujourd'hui et ils ont droit à partir de ce jour aux revenus et bénéfices dont ces parts seront productives et ils seront subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales présentement cédées.

Le cédant Monsieur Jorge Manuel DA SILVA, prénommé, déclare avoir reçu de Monsieur Alberto PEREIRA DE OLIVEIRA et Monsieur Norberto GONCALVES PORTELA le montant de chaque fois deux mille neuf cents Euros (€ 2.900,-), faisant le montant total de cinq mille huit cents Euros (€ 5.800,-), avant la passation des présentes, ce dont quittance.

Monsieur Alberto PEREIRA DE OLIVEIRA et Monsieur Norberto GONCALVES PORTELA, agissant en leur qualité de gérant technique respectivement gérant administratif de la société déclarent accepter au nom de la société les prédites cessions de parts sociales conformément à l'article 1690 du Code Civil avec dispense de signification.

Ensuite les associés, Monsieur Alberto PEREIRA DE OLIVEIRA et Monsieur Norberto GONCALVES PORTELA, ont pris la résolution suivante:

Résolution unique

Suite aux cessions de parts intervenues, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DIX-SEPT MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 17.400,-), représenté par cent soixante-quatorze (174) parts sociales de CENT EUROS (€ 100,-) chacune.

Les parts sociales sont attribuées aux associés comme suit:

1.- Monsieur Alberto PEREIRA DE OLIVEIRA, maître d'hôtel-sommelier, demeurant à L-6450 Echternach, 100, route de Luxembourg, quatre-vingt-sept parts sociales	87
2.- Monsieur Norberto GONCALVES PORTELA, serveur, demeurant à L-6550 Berdorf, 37, rue d'Echternach, quatre-vingt-sept parts sociales	87
Total: cent soixante-quatorze parts sociales	174

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant d'après leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. M. DA SILVA, N. GONCALVES PORTELA, A. PEREIRA DE OLIVEIRA, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 10 juin 2009. Relation: ECH/2009/746. Reçu soixante-quinze euros (75.00 €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 15 juin 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009073601/201/68.

(090086702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Pioneer Investments Global Portfolio, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 30.176.

—
*Auszug aus dem Protokoll
der ordentlichen Hauptversammlung vom 25. April 2008*

Die Hauptversammlung hat folgende Beschlüsse gefasst:

- Herrn David Glassey, geboren am 25. Mai 1958 in Coleraine, Irland, geschäftsansässig in 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg

mit Wirkung zum 22. Oktober 2007 als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft zu ernennen, und für eine Dauer bis zur Generalversammlung, welche im Jahre 2009 stattfindet, zu bestellen,

den Rücktritt von Herrn Thomas Zimmer, mit Wirkung zum 22. Oktober 2007 als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft an zu nehmen,

das Mandat von

- Herrn Enrico Turchi, Verwaltungsratsmitglied und Vorsitzender des Verwaltungsrats

- Herrn Michael Kalenberg, Verwaltungsratsmitglied

- KPMG Audit, Wirtschaftsprüfer

mit Wirkung zum 25. April 2008 zu erneuern und für eine Dauer bis zur Generalversammlung, welche im Jahre 2009 stattfindet, zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 8. Juni 2009.

Pioneer Investments Global Portfolio

Unterschrift

Référence de publication: 2009073737/26.

(090087402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Wilton 18 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 33, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 122.979.

—
*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale
extraordinaire de l'actionnaire unique de la Société en date du 10 juin 2009*

- d'accepter la démission avec effet au 30 avril 2009 de Sonia De Rosso en tant qu'Administrateur de la Société;
- d'accepter la démission avec effet au 30 juin 2009 de Noel Mc Cormack en tant qu'Administrateur de la Société;
- d'accepter la démission avec effet au 30 juin 2009 de John Kleynhans en tant qu'Administrateur de la Société;
- d'accepter la démission avec effet au 2 septembre 2008 d'IB Management Services S.A. en tant que commissaire aux comptes de la Société;

- d'accepter la nomination avec effet au 2 septembre 2008 de Ernst & Young S.A., n° R.C.S B 47.771 qui a son adresse professionnelle au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, en tant que nouveau commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009073778/21.

(090087092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

BVP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 135.547.

—
*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée
générale des actionnaires de la société tenue en date du 2 juin 2009*

- Le mandat de l'administrateur est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire, à savoir:

Administrateur:

- John Kleynhans, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

- Maitland Luxembourg S.A. a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes avec effet immédiat.
- Crown Audit, ayant pour adresse le 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg a été nommée commissaire aux comptes avec effet immédiat jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 8 juin 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009073779/21.

(090087085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Solairo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 3-5, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 144.622.

L'an deux mil neuf, le 17 juin 2009.

Ont comparu:

- Monsieur James WOLFF	50 parts sociales
- Monsieur Christian GAYDA	75 parts sociales
Soit la totalité du capital social, à savoir:	125 parts sociales

Les comparants Christian GAYDA et James WOLFF sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée SOLAIRO S.à r.l., avec siège social aux 3-5 Route d'Arlon 8399 Windhof, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, sous la section B et le numéro 144622

Monsieur Christian GAYDA, prénommé, déclare par la présente céder ses 75 parts sociales qu'il détient dans la Société à Monsieur James WOLFF prénommé qui accepte au prix global convenu entre parties, ce prix ayant été fixé à la valeur nominale des parts sociales, par chèque bancaire.

Le cédant reconnaît avoir reçu de cessionnaire le prix de cession de ces actions; la signature de la présente convention valant quittance.

Suite à cette cession de parts, Monsieur James WOLFF préqualifié est devenu associé unique de la Société, et en cette qualité elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique déclare que la Société sera dorénavant une société unipersonnelle à responsabilité limitée, dans laquelle la répartition des parts sociales sera désormais la suivante:

M. James WOLFF	125 parts sociales
TOTAL:	125 parts sociales

Deuxième résolution

L'associée unique accepte la démission de Monsieur Christian GAYDA en qualité de gérant technique de la société.

Le gérant unique de la Société est Monsieur James WOLFF, en sa qualité de gérant unique de la Société déclare accepter la cession de parts prémentionnée au nom de la société, conformément à l'article 1690 du code civil.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

James WOLFF / L. GAYDA

Gérant / -

Référence de publication: 2009073879/34.

(090088148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Inncona S.à r.l. & Cie.Cinq cent quatre-vingt-septième (587.) S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: Schengen,
R.C.S. Luxembourg B 146.528.

 —
STATUTEN
Art. 1. Firma, Sitz

- (1) Die Gesellschaft führt die Firma INNCONA S.à.r.l. & Cie. Cinq cent quatre-vingt-septième (587.) S.e.c.s.
- (2) Sitz der Gesellschaft ist L-5444 Schengen.
- (3) Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter mit einfacher Mehrheit an einen anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden. Die Gesellschaft kann Tochtergesellschaften, Niederlassungen oder Betriebsstätten in Luxemburg und im Ausland begründen. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.

Art. 2. Gesellschaftszweck

- (1) Gegenstand des Unternehmens ist der Handel und die Vermietung von beweglichen Wirtschaftsgütern in Luxemburg und im Ausland. Die Gesellschaft ist außerdem berechtigt, solche Geschäfte vorzunehmen, die geeignet sind, diesem Gesellschaftszweck unmittelbar oder mittelbar zu dienen. Sie kann hierfür alle Rechtsgeschäfte, Transaktionen oder Aktivitäten kommerzieller oder finanzieller Natur vornehmen, auch im Hinblick auf bewegliche oder unbewegliche Wirtschaftsgüter, die dem Zweck der Gesellschaft direkt oder indirekt dienen.
- (2) Die Gesellschaft kann sich an allen Unternehmen im In- und Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Gesellschaftszweck verfolgen, um den eigenen Unternehmensgegenstand zu fördern.

Art. 3. Gesellschafter, Kapitalanteile, Einlagen, Haftsummen. Gesellschafter/Kommanditisten sind:

INNCONA Management S.à.r.l. mit Sitz in L-5444 Schengen, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 128.812. Die INNCONA Management S.à.r.l. erbringt einen Anteil am Gesellschaftskapital in Höhe von 100,00 Euro.

Ausschließlich die INNCONA Management S.à.r.l. übernimmt die Funktion eines persönlich haftenden Gesellschafters. Kommanditist mit einem Kommanditanteil von 170.000,00 Euro ist:

Nachname, Vorname:	Hufnagel, Oliver
Straße:	Biggestr. 108
Postleitzahl/Wohnort:	17462 Olpe
Geburtsdatum/Geburtsort:	14.02.78 / Olpe
Beruf:	Kaufmann

Der Kommanditist wird nachfolgend auch "Gesellschafter" oder "associé commandité" genannt. Der Kommanditist erbringt seinen Kommanditanteil durch Zahlung in das Gesellschaftsvermögen. Daneben zahlt der Kommanditist ein Aufgeld von 5.000,00 Euro in das Gesellschaftsvermögen, das zur Deckung der Vertriebskosten bestimmt ist.

Art. 4. Geschäftsführung, Vertretung

- (1) Die INNCONA Management S.à.r.l., vertreten durch ihre Geschäftsführer, ist zur ausschließlichen Geschäftsführung und Vertretung berechtigt, die die Gesellschaft und den Gesellschaftszweck betreffen. Die Vertretung und Geschäftsführung umfasst explizit auch die Rechtsgeschäfte, die im Namen der Gesellschaft die Geschäftsführung auch mit sich selbst oder als Vertreter eines Dritten abschließt. Alle Rechtsgeschäfte und Vollmachten (einschließlich der Prokuren) können nur von der INNCONA Management S.à.r.l. (l'associé commandité) vorgenommen werden. Die Erteilung von Vollmachten oder Prokuren kann nur gegenüber. Nicht-Kommanditisten (non-associés) erfolgen, die unverzüglich beim zuständigen Handelsregister einzutragen sind.
- (2) Die INNCONA Management S.à.r.l. bedarf der vorherigen Zustimmung der Gesellschafterversammlung für alle Rechtshandlungen, die über den gewöhnlichen Geschäftsbetrieb der Gesellschaft hinausgehen. Dazu zählen insbesondere:
 - a) Verfügung über Grundstücke und grundstücksgleiche Rechte, insbesondere Erwerb, Veräußerung oder Belastung;
 - b) Errichtung von anderen Unternehmen oder Gesellschaften oder Beteiligungen an ihnen, soweit diese einen Investitionsbetrag von 10.000,00 Euro pro Einzelfall übersteigen; das Gleiche gilt für die Veräußerung oder Aufgabe derartiger Beteiligungen.
 - c) Errichtung oder Aufgabe von Zweigniederlassungen;
 - d) Eingehen von Pensionszusagen und auf Versorgung gerichteter Verbindlichkeiten;
 - e) Eingehen von Verbindlichkeiten aus Wechseln, Bürgschaften oder Garantien, mit Ausnahme von Garantien bei Versicherungsschäden;
 - f) Gewährung von Darlehen an Gesellschafter oder Dritte;
 - g) Eingehen von Investitionen, die den Betrag von 25.000,00 Euro pro Wirtschaftsgut übersteigen;
 - h) Eingehen von sonstigen Verbindlichkeiten, einschließlich Aufnahme von Krediten, soweit diese den Betrag von 300.000,00 Euro gemäß der Investitionsrechnung übersteigen;

i) Aufnahme neuer Gesellschafter.

Wenn in eiligen Fällen die INNCONA Management S.à.r.l. die Zustimmung der Gesellschafterversammlung nicht einholen kann, so hat sie nach pflichtgemäßem Ermessen zu handeln und unverzüglich die Beschlussfassung der Gesellschafterversammlung nachzuholen.

Art. 5. Gesellschafterversammlung

(1) Unter sinngemäßer Anwendung der Vorschriften für Personengesellschaften wird jährlich eine ordentliche Gesellschafterversammlung einberufen.

(2) Die Unwirksamkeit eines fehlerhaften Gesellschafterbeschlusses ist durch Klage gegen die Gesellschaft geltend zu machen. Ein fehlerhafter Gesellschafterbeschluss, der nicht gegen zwingende gesetzliche Vorschriften verstößt, kann nur innerhalb einer Frist von 2 Monaten seit der Beschlussfassung durch Klage angefochten werden. Die Frist beginnt mit der Absendung der Niederschrift über den Beschluss. Wird nicht innerhalb der Frist Klage erhoben oder wird die Klage zurückgenommen, ist der Mangel des Beschlusses geheilt.

(3) Außerordentliche Gesellschafterversammlungen sind auf Verlangen der persönlich haftenden Gesellschafter sowie auf Verlangen eines oder mehrerer Gesellschafter, sofern ihr Anteil 25% am Kapital übersteigt, durch die persönlich haftende Gesellschafterin schriftlich einzuberufen, und zwar mit einer Frist von 21 Tagen, wobei der Tag der Ladung und der Tag der Versammlung nicht mitzuzählen sind. Tagungsort, Tagungszeit, Tagungsordnung sind in der Ladung mitzuteilen. Wird dem Verlangen eines oder mehrerer Gesellschafter nicht binnen zwei Wochen entsprochen, so kann der oder die Gesellschafter selbst eine Gesellschafterversammlung unter Beachtung der vorgeschriebenen Formen einberufen.

(4) Die Gesellschafterversammlung ist beschlussfähig, wenn Gesellschafter anwesend oder vertreten sind, die 50 von Hundert der Stimmen aller Gesellschafter auf sich vereinen. Erweist sich eine Gesellschafterversammlung als nicht beschlussfähig, hat die Gesellschaft eine neue Gesellschafterversammlung mit gleicher Tagesordnung innerhalb einer Woche in der vorgeschriebenen Form einzuberufen. Diese ist hinsichtlich der Gegenstände, die auf der Tagesordnung der beschlussunfähigen Gesellschafterversammlung standen, ohne Rücksicht auf die Zahl der anwesenden oder vertretenen Gesellschafter beschlussfähig, darauf ist in der Einladung hinzuweisen.

(5) Über die Gesellschafterversammlung wird eine Niederschrift angefertigt, die unverzüglich allen Gesellschaftern zu übermitteln ist. Die Niederschrift gilt als genehmigt, wenn kein Gesellschafter oder Gesellschaftervertreter, der an der Gesellschafterversammlung teilgenommen hat, innerhalb von vier Wochen seit der Absendung der Niederschrift schriftlich beim Vorsitzenden widersprochen hat.

(6) Die Gesellschafterversammlung entscheidet über

- a) die Feststellung des Jahresabschlusses des vergangenen Geschäftsjahres;
- b) die Entlastung der INNCONA Management S.à r.l.;
- c) die Gewinnverwendung und die Ausschüttung von Liquiditätsüberschüssen;
- d) die Zustimmung zu Geschäftsführungsmaßnahmen der INNCONA Management S.à r.l. gemäß 4 Abs. (2);
- e) Änderungen des Gesellschaftsvertrages;
- f) Auflösung der Gesellschaft.

Art. 6. Gesellschafterbeschlüsse.

(1) Beschlüsse über die in Art. 5 Abs. (6) genannten Gegenstände werden stets in Gesellschafterversammlungen gefasst. Beschlüsse können auch schriftlich oder per Telefax mit Zustimmung aller Gesellschafter gefasst werden, ohne dass eine Gesellschafterversammlung stattfinden muss.

(2) Bei der Abstimmung hat jeder Gesellschafter je 10,00 Euro seiner Geschäftseinlage eine Stimme.

(3) Der Gesellschafter, der das Gesellschaftsverhältnis gekündigt hat, hat nach Zugang der Kündigung kein Stimmrecht mehr.

(4) Die Gesellschafter beschliessen mit der einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen, soweit nicht in diesem Vertrag oder durch Gesetz etwas anderes bestimmt ist. Änderungen des Gesellschaftsvertrages, die Aufgabe des Geschäftsbetriebes oder seine wesentliche Einschränkung bzw. die Liquidation der Gesellschaft und die Bestellung des Liquidators bedürfen einer Mehrheit von 75% der Stimmen.

(5) Über die Beschlüsse der Gesellschafter in der Gesellschafterversammlung sind Niederschriften anzufertigen und den einzelnen Gesellschaftern zuzusenden. Über Beschlüsse, die außerhalb einer Gesellschafterversammlung gefasst worden sind, haben die geschäftsführenden Gesellschafter die Gesellschafter unverzüglich schriftlich zu unterrichten.

Art. 7. Geschäftsjahr, Beginn der Gesellschaft. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 01. Juli eines jeden Jahres und endet am 30.06. des Folgejahres. Das erste Geschäftsjahr endet am 30.06. des Jahres, in dem die Gesellschaft begonnen hat (Rumpfgeschäftsjahr).

Schengen, den 29.06.2007.

INNCONA Management S.à r.l.

Unterschrift

Geschäftsführer

Référence de publication: 2009073500/114.

(090086985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Aptical Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 83.934.

Nomination des représentants permanents

La société PROCEDIA S.à r.l. dont le siège social est situé au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.164, nommée Administrateur en date du 25 mai 2007, a désigné Madame Catherine DE WAELE, née à Charleroi (Belgique), le 25 avril 1966, employée privée, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentante permanente pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2013.

La société CRITERIA S.à r.l. dont le siège social est situé au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.199, nommée Administrateur en date du 25 mai 2007, a désigné Monsieur Gabriel JEAN, né à Arlon (Belgique), le 5 avril 1967, employé privé, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2013.

Bertrange, le 25 mai 2009.

Pour APTICAL EUROPE S.A.

PROCEDIA SARL / CRITERIA SARL

Administrateur / Administrateur

Mme Catherine DE WAELE / M. Gabriel JEAN

Représentante permanente / Représentant permanent

Référence de publication: 2009074046/23.

(090088039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Coverlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffmann.

R.C.S. Luxembourg B 85.146.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société COVERLUX S.A., établie et ayant son siège social à L-1319 Luxembourg, 126 rue Cents, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 85 146 et qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 2 janvier 2009.

Résolution:

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de L-1319 Luxembourg, 126 rue Cents, à L-1853 Luxembourg, 24 rue Leon Kauffman.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 2 janvier 2009.

Gilles Apel / Carla Machado / René Moris

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009074069/17.

(090087740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

European Retail Investment Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 110.902.

EXTRAIT

En date du 5 novembre 2008, le gérant unique de la Société a décidé d'approuver le transfert du siège social de la Société du 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour European Retail Investment Holding II S.à r.l.

Signature

Avocat

Référence de publication: 2009074115/14.

(090087869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Risanamento Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.125.050,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 117.946.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des associés tenue le 30 avril 2009

Résolution

Le mandat du réviseur d'entreprises venant à échéance, l'assemblée décide de nommer pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2009 comme suit:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400 route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Risanamento Europe S.à.r.l.

Société à Responsabilité Limitée

Signatures

Référence de publication: 2009074102/17.

(090087739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Stiftung Hëllef Doheem, Fondation.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 48A, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg G 51.

—
COMPTES ANNUELS REVISES AU 31 DECEMBRE 2008

5. Gestion administrative et financière

5.1 Comptes annuels révisés au 31.12.2008

Rapport de gestion 2008

A la fin de l'année 2008, Hëllef Doheem renseigne un chiffre d'affaires de 66.396.675,29 € représentant une augmentation de 2,5% par rapport à l'année précédente, se traduisant par un financement à hauteur de 73% des prestations fournies dans le cadre de l'assurance dépendance, dont les créanciers sont tant l'Union des Caisses de Maladie, le Ministère de la Famille que les clients, et par un financement à hauteur de 20% des prestations fournies dans le cadre de l'assurance maladie. Pourtant, la neutralisation de la variation annuelle des tarifs révèle une baisse de l'activité assurance dépendance de 1% et une augmentation de 8% de l'activité assurance maladie. Après 10 années de fonctionnement de l'assurance dépendance, Hëllef Doheem constate dès le début de l'année 2008 une baisse du requis hebdomadaire par client contre une augmentation du nombre de clients et à l'opposé des estimations budgétaires. Celles-ci prévoyaient une croissance, bien que plus modérée que les années précédentes, des recettes. Cette évolution a entraîné une augmentation des charges administratives, de coordination et de transport et une diminution des recettes.

Les frais de fonctionnement s'élevant à la fin de l'année à 11.895.421,55 € ainsi que les frais salariaux se chiffrant à 57.648.658,30 € ont progressé ensemble de 8%. Les négociations en cours en matière de Convention Collective de Travail SAS de 0,9% pour l'année 2008 ont un impact global de 511.520 €. Au résultat d'exploitation négatif de 3.450.054,31 € s'ajoute un résultat financier positif de 85.990,80 € et un résultat exceptionnel positif de 14.306,81 €. La fondation se trouve confrontée à une baisse de l'activité prédominante et clôture l'année 2008 avec un déficit de 3.349.756,70 €. Elle a réussi à limiter la perte annuelle à 5% du chiffre d'affaires en arrêtant l'engagement prévisionnel de personnel au courant de l'année, en opérant des transferts de collaborateurs entre centres d'aide et de soins et services, en agissant sur les horaires de travail hebdomadaires et en diminuant les frais de fonctionnement.

Pour garantir continuellement une prise en charge optimale des clients suivant le leitmotiv «menschlich a kompetent», la formation ainsi que la formation continue restaient une priorité constante, en point de mire les aspects «attitudes» et «compétences». La fondation a renforcé et structuré d'une part l'encadrement des nouveaux collaborateurs à travers le tutorat et un accompagnement individuel et régulier par un membre de l'équipe dirigeante et d'autre part la logique d'une démarche en soins. Celle-ci correspond à une suite ordonnée d'actions ayant pour finalité la prestation de soins individualisés, continus et adaptés aux besoins de la personne dépendante et/ou malade.

Dans le souci d'une couverture nationale, d'une approche de proximité et d'une offre de services complémentaires et nécessaires à une prise en charge globale à domicile, la fondation a ouvert au courant de l'année 2008 un nouveau Centre d'Aide et de Soins à Junglinster et un nouveau Centre de jour Psycho-Gériatrique «Op Massen» à Troisvierges.

En matière de spécialisation et de diversification des activités, Hëllef Doheem a continué à prêter des soins palliatifs à domicile tout en développant le domaine de la pédiatrie et de la diététique. Les activités de proximité ainsi que le service téléalarme ont de nouveau connu une augmentation de la clientèle au cours de l'exercice. Ils représentent plus que jamais un maillon incontournable dans l'optique d'une prise en charge globale d'une clientèle où le pourcentage de gens vivant seuls et sans «attaches» proches ne cesse de croître.

Perspectives 2009

En 2009, la Stéftung Hëllef Doheem mettra en œuvre une nouvelle structure opérationnelle. Celle-ci consistera à regrouper et à optimiser la gérance des centres d'aide et de soins, des centres psycho-gériatriques et des services multidisciplinaires pour plus d'efficacité à travers des synergies opérationnelles ainsi que des chemins de décision, de communication et d'information dynamisés. Cette approche s'inscrit dans une stratégie à court et à moyen terme de la fondation visant à assurer, voire à affiner la qualité des services à nos clients et ceci dans un environnement changeant. Les évolutions économiques à l'échelle mondiale demandent plus que jamais une gestion anticipative, innovatrice et socialement responsable des moyens et ressources de la fondation ainsi qu'une exécution disciplinée et suivie de décisions et de projets.

En collaboration avec la Cellule d'Évaluation et d'Orientation et le Centre de Recherche Public-Santé, la fondation entamera au début de l'année 2009 les premières prises en charges dans le cadre du Projet d'Actions Expérimentales «garde de nuit à domicile». Le règlement grand-ducal y relatif a été arrêté le 16 décembre 2008 et prévoit que ce projet s'étale sur une durée de 2 ans.

Un accent particulier sera porté sur la mise en place des changements relatifs à la loi sur les soins palliatifs et son financement ainsi que sur le dialogue avec la CNS afin de rapprocher la nomenclature des actes infirmiers aux besoins du terrain.

La Fondation poursuivra ses approches en matière de «RSE - responsabilité sociale et sociétale des entreprises» par des actions concrètes à tous les niveaux, certainement au niveau de l'écologie et de la gouvernance d'entreprise pour ne citer que ceux là.

La fondation continuera ses efforts en matière de développement actif et permanent de la qualité de ses prestations. A cette fin, elle concentrera ses démarches dans l'élaboration de standards de soins, elle mettra un focus particulier sur la ponctualité et l'amabilité de ses collaborateurs et réalisera une enquête de satisfaction de l'entièreté du personnel.

Il n'y a pas eu d'événements significatifs survenus après le 31 décembre 2008 qui nécessiteraient une modification des comptes annuels ou une information supplémentaire en annexe.

Luxembourg, le 19 mai 2009.

Robert Theissen / Paul-Henri Meyers
Directeur Général / Président

Rapport sur les comptes annuels

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Stéftung Hellef Doheem, comprenant le bilan au 31 décembre 2008, le compte de profits et pertes pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2008 et l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration dans l'établissement et la présentation des comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de principes et méthodes comptables appropriés; ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du Réviseur d'entreprises

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du Réviseur d'entreprises, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le Réviseur d'entreprises prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité

de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de Stéftung Hellef Doheem au 31 décembre 2008, ainsi que des résultats pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2008, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Sans remettre en cause notre opinion, nous attirons l'attention sur le fait que les décomptes finaux de la Caisse Nationale de Santé relatifs aux exercices 2007 et 2008 ne sont pas encore disponibles et de ce fait les comptes annuels ne comprennent pas les ajustements qui pourraient devenir nécessaires suite à l'obtention de ces décomptes. Les comptes annuels comprennent des estimations raisonnables pour couvrir les décomptes finaux.

Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires

Le rapport de gestion, qui relève de la responsabilité du Conseil d'Administration, est en concordance avec les comptes annuels.

Luxembourg, le 19 mai 2009.

PricewaterhouseCoopers S.à r.l.

Réviseur d'entreprises

Pierre Krier

BILAN AU 31 DECEMBRE 2008

(Exprimé en EURO)

<i>Actif</i>	NOTES	31.12.08	31.12.07
C. ACTIF IMMOBILISE		4 521 339,38	4 736 701,23
I. Immobilisations incorporelles	2.1, 3	372 689,28	371 732,77
2. Concessions, brevets, licences, marques		372 689,28	371 732,77
II. Immobilisations corporelles	2.1, 4	4 148 650,10	4 364 968,46
1. Terrains et constructions		1 801 323,25	1 835 861,25
2. Installations techniques et machines		156 592,46	156 057,06
3. Autres installations, outillage et machines		2 190 734,39	2 373 050,15
4. Immobilisations corporelles en cours		0,00	0,00
D. ACTIF CIRCULANT		68 240 588,30	85 296 499,72
II. Créances	2.2	63 623 904,27	83 724 500,51
1. Créances résultant de l'exploitation	5	62 364 485,58	82 431 183,22
4. Autres créances		1 259 418,69	1 293 317,29
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse		4 616 684,03	1 571 999,21
E. COMPTES DE REGULARISATION	12	385 035,80	301 876,02
TOTAL ACTIF		<u>73 146 963,48</u>	<u>90 335 076,97</u>

Les notes en annexe font partie intégrante de ces comptes annuels.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2008

(exprimé en EURO)

<i>Passif</i>	NOTES	31.12.08	31.12.07
A. Fonds propres		7 174 420,97	10 016 829,73
I. Fonds propres		5 755 429,96	5 187 198,94
a. Dotation initiale		49 578,70	49 578,70
e. Libéralités	2.5, 6	5 705 851,26	5 137 620,24
IV. Réserves		3 922 005,57	2 021 110,25
4. Autres réserves	2.7, 8	3 922 005,57	2 021 110,25
V. Résultats reportés	7	11 079,40	11 079,40
VI. Excédent / (déficit) de l'exercice		(3 349 756,70)	1 900 895,32
VII. Subventions d'investissement	2.4, 9	835 662,74	896 545,82

B. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		1 331 764,82	926 364,32
3. Autres provisions	10	1 331 764,82	926 364,32
C. DETTES	2.3	64 640 777,69	79 391 882,92
2. Dettes envers des établissements de crédit		807 659,32	837 275,55
4. Dettes sur ventes et prestations de service		60 578 392,09	74 627 848,66
8. Autres dettes, dont dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale	11	3 254 726,28	3 926 758,71
TOTAL PASSIF		<u>73 146 963,48</u>	<u>90 335 076,97</u>

Les notes en annexe font partie intégrante de ces comptes annuels.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2008 (exprimé en EURO)

	NOTES	31.12.08	31.12.07
A. PRODUITS D'EXPLOITATION		68 371 758,68	67 837 668,94
Ventes de prestations de services		66 396 675,29	64 788 773,49
Subventions d'exploitation	2.6	646 788,20	613 425,53
Reprises sur amortissements et provisions		445 421,36	1 630 462,51
Autres produits d'exploitation		882 873,83	805 007,41
A'. CHARGES D'EXPLOITATION		(71 821 812,99)	(66 148 788,74)
Autres achats et charges externes		(11 895 421,55)	(11 729 375,74)
Impôts, taxes et versements assimilés		(7 605,27)	(10 366,66)
Frais de personnel	13	(57 648 658,30)	(52 538 248,24)
Salaires et traitements		(51 080 518,52)	(46 470 239,42)
Charges sociales		(6 456 817,32)	(5 934 309,89)
Autres frais de personnel		(111 322,46)	(133 698,93)
Dotations aux amortissements et aux provisions		(2 270 127,87)	(1 870 798,10)
Sur immobilisations: dotations aux amortissements		(1 108 634,77)	(1 045 565,90)
Sur actif circulant: dotations aux provisions		(310 701,24)	(0,00)
Sur risques et charges: dotations aux provisions	10	(850 791,86)	(825 232,20)
A.-A'. RESULTAT D'EXPLOITATION		(3 450 054,31)	1 688 880,20
C. PRODUITS FINANCIERS		124 081,78	131 300,44
Autres intérêts et produits assimilés		124 081,78	131 300,44
C'. CHARGES FINANCIERES		(38 090,98)	(36 711,01)
Intérêts et charges assimilées		(38 090,98)	(36 711,01)
C.-C'. RESULTAT FINANCIER		85 990,80	94 589,43
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(3 364 063,51)	1 783 469,63
RESULTAT COURANT APRES IMPOTS		(3 364 063,51)	1 783 469,63
E. PRODUITS EXCEPTIONNELS	14	322 409,90	531 393,74
E'. CHARGES EXCEPTIONNELLES	15	(308 103,09)	(413 968,05)
E.-E'. RESULTAT EXCEPTIONNEL		14 306,81	117 425,69
TOTAL DES PRODUITS		<u>68 818 250,36</u>	<u>68 500 363,12</u>
TOTAL DES CHARGES		<u>(72 168 007,06)</u>	<u>(66 599 467,80)</u>
EXCEDENT / (DEFICIT) DE L'EXERCICE		(3 349 756,70)	1 900 895,32

Les notes en annexe font partie intégrante de ces comptes annuels.

ANNEXE

aux comptes annuels au 31 décembre 2008

Note 1 - Généralités

La Fondation Stéftung Hëllef Doheem (ci-après «La Fondation») a été créée le 9 septembre 1999 par:

- la Congrégation des Frères de Charité;
- la Congrégation des Soeurs du Tiers-Ordre Régulier de Notre Dame du Mont Carmel;
- les Chanoinesses régulières de Saint Augustin de la Congrégation de Notre Dame;
- la Congrégation des Soeurs de la Doctrine Chrétienne;
- la Congrégation des Franciscaines de la Miséricorde;

- la Congrégation des Soeurs du Pauvre Enfant Jésus;
- la Congrégation des Soeurs Hospitalières de Sainte Elisabeth;
- l'association Aide Familiale-Aide Senior;
- l'association Foyers Seniors.

La Fondation a comme objet la promotion du bien-être psychique, physique et social ainsi que l'autonomie des personnes âgées, dépendantes, malades et / ou handicapées. A cette fin elle promeut, coordonne, assure, gère et organise des services ambulatoires en faveur du maintien à domicile, des établissements stationnaires et semi-stationnaires et des institutions spécialisées apportant des aides, des soins et des activités de conseil et de soutien. Les statuts de la Fondation «Stéftung Hëllef Doheem» ont été approuvés par arrêté grand-ducal du 29 octobre 1999.

La Fondation a repris avec effet au 1^{er} janvier 2000 les activités des associations suivantes:

- le patrimoine net de Hëllef Doheem Krankefleg a.s.b.l., créé en 1980 par les congrégations religieuses qui dispensaient depuis le 19^{ième} siècle des aides et des soins à travers le pays principalement dans le cadre de l'assurance maladie, a été transférée entièrement à la Fondation dans le cadre de sa liquidation;
- les associations «Foyers Seniors a.s.b.l.» et «Aide Familiale - Aide Senior a.s.b.l.» actives dans le domaine des prestations de soins à domicile dans le cadre de l'assurance dépendance, ont cédé une partie de leurs activités à la Fondation.

La Fondation «Stéftung Hëllef Doheem» a conclu des contrats de sous-traitants avec d'autres prestataires intervenant dans le cadre de l'assurance maladie et/ou dans le cadre de l'assurance dépendance. C'est la Fondation qui facture à l'Union des Caisses de Maladie. Conformément aux termes du contrat elle leur reverse leur dû.

Note 2 - Résumé des principales politiques comptables

Les comptes 2008 ont été ajustés suite à la décision du Conseil d'Administration de changer la présentation des dons reçus par la Fondation (voir note 2.5).

Les chiffres de l'exercice se terminant le 31 décembre 2007 relatifs aux postes des «Autres Réserves» ont été reclassés afin d'assurer la comparabilité avec les chiffres de l'exercice se terminant le 31 décembre 2008.

Suite au contrat signé entre la Fondation et l'organisme gestionnaire de l'assurance dépendance, la Fondation est tenue de respecter les principales politiques comptables suivantes:

2.1 Actifs immobilisés

Les actifs immobilisés sont évalués au prix d'acquisition historique. Le prix d'acquisition s'obtient en ajoutant les frais accessoires au prix d'achat. Le prix d'acquisition des actifs immobilisés dont l'utilisation est limitée dans le temps est diminué des amortissements calculés de manière à amortir la valeur de ces éléments sur leur durée d'utilisation estimée.

En cas de dépréciation durable, les éléments immobilisés dont l'utilisation est ou non limitée dans le temps font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur sont extournées lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessées d'exister.

2.1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au prix d'acquisition et sont amorties sur une base linéaire selon leur durée d'utilisation estimée. Les durées d'amortissement sont entre 2 à 4 ans.

Les immobilisations incorporelles en cours ne sont pas amorties.

2.1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au coût d'acquisition. A l'exception du terrain qui n'est pas amorti, les immobilisations corporelles sont amorties sur une base linéaire selon leur durée de vie estimée.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement entre 3 et 10 ans à l'exception des constructions dont la durée d'amortissement est de 50 ans.

Les immobilisations corporelles de faible valeur sont intégralement prises en charge lors de l'acquisition.

2.2 Créances

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Des corrections de valeur sont enregistrées sur décision du Conseil d'Administration, afin de tenir compte des risques de non-recouvrement. Les corrections de valeur sont déduites des postes d'actif concernés.

Les prestations des sous-traitants relatives à des clients en régime transitoire n'ont pas été comptabilisées. Ces prestations ne seront enregistrées et facturées à l'Union des Caisses de Maladies par la Stéftung Hëllef Doheem que si les clients obtiennent une décision positive.

2.3 Dettes

Les dettes sont inscrites au passif à leur montant de remboursement.

2.4 Subventions d'investissement

Les subventions destinées au financement d'immobilisations sont amorties au compte de profits et pertes en tenant compte de la durée de vie économique des immobilisations auxquelles elles se rapportent.

2.5 Dons d'exploitation

Les dons reçus pendant l'exercice sont affectés systématiquement au passif comme libéralités.

2.6 Subventions d'exploitation

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées directement dans le compte de profits et pertes.

2.7 Affectation du résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice, après approbation des comptes annuels, est systématiquement affecté aux fonds propres.

2.8 Conversion des soldes en devises

Les opérations conclues en devises sont converties aux taux de change en vigueur à la date de transaction. Les actifs, autres que les actifs immobilisés, et passifs en devises sont convertis en EURO aux taux en vigueur à la clôture de l'exercice. Les gains et pertes non-réalisés calculés au moment de la conversion sont comptabilisés dans le compte de profits et pertes.

Note 3 - Immobilisations incorporelles

L'évolution du compte «Immobilisations incorporelles» est résumée comme suit:

	Immobilisations incorporelles EURO
Valeur brute au 01.01.2008	1 525 455,92
Acquisitions et transferts	223 504,59
Cessions et transferts	(0,00)
Valeur brute au 31.12.2008	1 748 960,51
Amortissements au 01.01.2008	(1 153 723,15)
Amortissements de l'année	(222 548,08)
Reprises	0,00
Amortissements cumulés au 31.12.2008	(1 376 271,23)
Valeur nette au 31.12.2008	372 689,28
Valeur nette au 31.12.2007	371 732,77

Le compte «Immobilisations incorporelles» est constitué de logiciels informatiques.

Note 4 - Immobilisations corporelles

L'évolution du poste «Immobilisations corporelles» est résumée comme suit:

	Constructions	Installations techniques et machines	Autres installa- tions, outillage et machines	Acomptes ver- sés sur immobi- lisations corpo- relles en cours	Total
	EURO	EURO	EURO	EURO	EURO
Valeur brute au 01.01.2008 . . .	2 133 625,18	373 251,32	7 137 582,43	0,00	9 644 458,93
Acquisitions	7 381,44	69 328,79	595 807,77	0,00	672 518,00
Transferts	0,00	0,00	0,00	(0,00)	0,00
Cessions/ Désinvestissements	(0,00)	(0,00)	(35 266,62)	(0,00)	(35 266,62)
Valeur brute au 31.12.2008 . . .	2 141 006,62	442 580,11	7 698 123,58	0,00	10 281 710,31
Amortissements cumulés au 01.01.2008	(297 763,93)	(217 194,26)	(4 764 532,28)	(0,00)	(5 279 490,47)
Amortissements de l'année . . .	(41 919,44)	(68 793,39)	(775 373,86)	(0,00)	(886 086,69)
Reprises	0,00	0,00	32 516,95	0,00	32 516,95
Amortissements cumulés au 31.12.2008	(339 683,37)	(285 987,65)	(5 507 389,19)	(0,00)	(6 133 060,21)
Valeur nette au 31.12.2008 . . .	1 801 323,25	156 592,46	2 190 734,39	0,00	4 148 650,10

Note 5 - Créances résultant de l'exploitation

Le poste «Créances résultant de l'exploitation» s'analyse comme suit au 31 décembre 2008:

	Créances d'exploitation EURO
Créances Union des Caisses de Maladie 2008	47 887 106,64
Créances Ministère de la Famille 2008	1 993 574,43

Créances clients 2008	758 850,56
Autres créances clients (Téléalarme, ...)	671 519,44
Créances Union des Caisses de Maladie 2007	11 251 440,76
Créances Ministère de la Famille 2007	353 694,96
Créances clients 2007	8 652,57
Créances Ministère de la Famille 2006	218 283,13
Créances clients 2006	9 715,51
Créances Union des Caisses de Maladie 2005	200 770,87
Créances clients 2005	2 648,79
Créances Ministère de la Famille/clients 2004	72 380,21
Provision pour créances douteuses	<u>(1 064 152,29)</u>
Solde net au 31.12.2008	62 364 485,58

Note 6 - Libéralités

Le compte «libéralités» a évolué comme suit:

	Libéralités 2008 EURO	Libéralités 2007 EURO
Dons d'exploitation à la création de la Fondation	556 430,29	556 430,29
Affectation des dons années antérieures	3 992 364,09	3 316 410,98
Affectation des dons de l'année précédente	588 825,86	675 953,11
Affectation des dons de l'année encours	<u>568 231,02</u>	<u>588 825,86</u>
	5 705 851,26	5 137 620,24

Note 7 - Résultats reportés

Le compte «Résultats reportés» a évolué comme suit:

	Résultats reportés EURO
Résultats reportés au début de l'exercice	11 079,40
Résultat de l'exercice précédent	1 900 895,32
Apûrement par affectation au poste des autres réserves	<u>(1 900 895,32)</u>
Résultats reportés à la fin de l'exercice	11 079,40

Note 8 - Autres réserves

L'évolution du poste «Autres réserves» est résumée comme suit:

	Autres réserves 2008 EURO	Autres réserves 2007 EURO
Apport des actifs nets à la création de la Fondation	1 371 939,94	1 371 939,94
Excédents cumulés années antérieures	649 170,31	(1 405 563,90)
Affectation du résultat de l'année précédente	<u>1 900 895,32</u>	<u>2 054 734,21</u>
Autres réserves à la fin de l'exercice	3 922 005,57	4 832 238,05

Note 9 - Subventions d'investissement

L'évolution du poste «Subventions d'investissement» est résumée comme suit:

	Subventions d'in- vestissement EURO
Montant à l'ouverture de l'exercice	896 545,82
Dotations	20 322,58
Amortissement de l'année	<u>(81 205,66)</u>
Valeur nette au 31.12.2008	<u>835 662,74</u>
Valeur nette au 31.12.2007	896 545,82

Note 10 - Autres provisions

Le poste «Autres provisions» est principalement composé d'une provision pour les rétroactivités relative aux années 2007 et 2008 pour un montant respectivement de EURO 472 142,97 et 511 520,00 liés aux négociations de la CCT SAS entamées en 2007, d'une provision pour heures supplémentaires, jours fériés et dimanche pour un montant de EURO 311 484,32.

Note 11 - Autres dettes

Le poste «Autres dettes» s'analyse comme suit:

	Autres dettes EURO
Sécurité sociale et dettes envers l'Etat	3 136 788,51
Dettes envers le personnel	23 278,73
Autres	94 659,04
Total	<u>3 254 726,28</u>

Note 12 - Comptes de régularisation actif

Dans les comptes de régularisation actifs sont enregistrées des charges payées d'avance.

Note 13 - Personnel

La Fondation employait à la fin de l'exercice 1 572 personnes (2007: 1 533) dont 701 ouvriers (2007: 670) et 871 employés (2007: 863).

Note 14 - Produits exceptionnels

Le poste «Produits exceptionnels» se décompose comme suit:

	Produits ex- ceptionnels EURO
Revenus liés à des prestations sur les années antérieures	115 557,20
Revenus liés à des ventes d'immobilisations corporelles	734,50
Autres produits exceptionnels	65 684,28
Quote-part des subventions d'investissement transférée au résultat de l'exercice	140 433,92
Total	<u>322 409,90</u>

Note 15 - Charges exceptionnelles

Dans le compte «Charges exceptionnelles», la Fondation a enregistré des charges liées à des exercices antérieures mais régularisés durant l'exercice 2008 pour un montant de EURO 150 472,41, ainsi que des pertes sur créances irrécouvrables pour un montant EURO 130 534,73.

Note 16 - Jetons de présence

Pendant l'exercice 2008, la Fondation n'a pas alloué aux membres du Conseil d'Administration des jetons de présence.

Note 17 - Engagements financiers hors bilan

Les engagements non encore échus se chiffrent à EURO 6 544 212,97. Ils sont relatifs à des contrats leasing de 576 voitures pour un montant de EURO 6 307 195,98, l'acquisition d'un immeuble à Pétange pour un montant total de EURO 222 791,00 et des garanties bancaires pour un montant total de EURO 14 225,99.

Note 18 - Autres engagements

Les autres engagements sont liés à la gestion des caisses de pourboires des membres du personnel. La politique de la Fondation «Stëftung Hëllef Doheem» est de ne pas autoriser le paiement des pourboires à son personnel. Les pourboires néanmoins reçus sont mis en commun dans des caisses de pourboires destinés au personnel de la Fondation. La Fondation effectue la garde et la gestion. Les montants à la fin de l'année s'élèvent à EURO 16 045,11.

Proposition d'affectation du résultat 2008

(approuvé par le Conseil d'Administration en date du 19/05/2008)

Résultat de l'exercice 2007:	-3 349 756,70 €
Affectation du résultat en réserves:	-3 349 756,70 €
Résultat de l'exercice après affectation:	0,00 €

Affectation définitive du résultat 2007

(approuvé par le Conseil d'Administration en date du 08/04/2008)

Les comptes 2006 ont été ajustés suite à la décision du Conseil d'Administration de changer l'affectation des dons reçus par la Fondation.

Les dons reçus pendant l'exercice sont affectés systématiquement au passif comme autres réserves.

Résultat de l'exercice 2007:	+ 1 900 895,32 €
Affectation du résultat en réserves:	+ 1 900 895,32 €
Résultat de l'exercice après affectation:	0,00 €

BUDGET 2009 - CONSOLIDE

Dépenses	01.01.2009 - 31.12.2009	Recettes	01.01.2009 - 31.12.2009
A Frais du personnel	60'193'237.13	A Prestations en relation avec la Sécurité Sociale	67'274'311.16
B Frais de fonctionnement	10'758'195.66	B Autres prestations	3'677'121.62
C Provisions pour créances irrécupérables et autres	0.00		
D Autres dépenses	0.00		
Total des Dépenses	70'951'432.79	Total des Recettes	70'951'432.78
			0.00

Référence de publication: 2009073320/420.

(090087382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

RRCL, Rhodesian Ridgeback Club Letzebuerg, Association sans but lucratif.

Siège social: Vianden,
R.C.S. Luxembourg F 7.988.

—
STATUTS

Titre I^{er}. Nom - Siège - But - Durée

Art. 1^{er}. L'association est une ASBL et porte le nom Rhodesian Ridgeback Club Letzebuerg, RRCL. Le RRCL reconnaît le standard de la race Rhodesian Ridgeback en vigueur ainsi que la Convention du Pacte du 6 janvier 1908, revue par la convention du 12 février 1928.

Art. 2. Le siège de l'Association est situé à Vianden.

Il peut être transféré par décision de l'assemblée générale en respectant les règles imposées pour une modification des statuts et reprises dans ces statuts.

Art. 3. L'association a pour objet de promouvoir la race du Rhodesian Ridgeback au Luxembourg.

Art. 4. L'association est créée pour une durée indéterminée, mais elle peut être en tout temps dissoute.

Titre II. Membres

Art. 5. Le nombre des membres est illimité. L'association comptera des membres effectifs et des membres d'honneur. L'entièreté de l'affiliation, y compris le droit de vote à l'assemblée générale, revient exclusivement aux membres effectifs. Sont membres effectifs ceux qui sont acceptés par le conseil d'administration et qui sont en règle avec leur cotisation. Les membres d'honneur sont uniquement affiliés pour jouir des activités de l'ASBL s'ils paient une cotisation annuelle. Ils n'ont aucun droit de participation à la gestion et au fonctionnement de l'association.

Le montant maximal de la cotisation est fixé à 100 E.

Tout membre n'ayant pas réglé sa cotisation avant le 31 mars de chaque année sera considéré comme démissionnaire.

Les membres peuvent être exclus par l'assemblée générale:

- en cas d'inobservation du règlement d'ordre intérieur, du code éthique
- en cas d'inconduite notoire
- lorsque par leurs agissements, les membres portent atteinte au club

Tout membre effectif est censé s'engager à respecter, sous peine d'exclusion, les statuts, le règlement d'ordre intérieur et le code éthique dont copies lui seront remises.

Les membres sortants ou exclus et leurs ayants droit sont sans droit sur le fonds social et ne peuvent réclamer le remboursement des cotisations ou des prestations fournies.

Titre III. Le conseil d'administration

Art. 6. L'administration du club est confiée au conseil d'administration composé d'au moins 3 personnes: président, trésorier et secrétaire, et de maximum 9 membres.

Les administrateurs sont élus pour une période d'un an et sont rééligibles. Ils sont nommés par l'assemblée générale par simple majorité quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

Le mandat des administrateurs prend fin par révocation par l'assemblée générale, par démission de plein gré par lettre recommandée, par expiration du mandat, par décès ou en cas d'incapacité légale.

Art. 7. Compétences des administrateurs. Le conseil d'administration gère les affaires du Club et le représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi à l'as-

semblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. Il agit en tant que requérant ou défendeur en toute matière de litige et décide éventuellement d'un recours. Les décisions du Conseil d'administration ne sont valables qu'à majorité réunie. Les décisions sont prises par simple majorité des voix. En cas d'égalité, la voix du président ou de son remplaçant est prépondérante. Le conseil d'administration est convoqué par le président ou deux administrateurs.

Les réunions du conseil d'administration sont présidées par le président, en cas d'absence par le doyen d'âge des administrateurs.

Le conseil d'administration décrète tous les règlements d'ordre intérieur jugés nécessaires et utiles.

Titre IV. L'assemblée générale

Art. 8. L'assemblée générale est composée de membres effectifs et présidée par le président du conseil d'administration ou le doyen des administrateurs présents.

Un membre peut se faire représenter à l'assemblée générale d'après les conditions prévues au règlement d'ordre intérieur. Un membre ne peut représenter qu'un seul membre. Chaque membre ne dispose que d'une seule voix à l'assemblée générale.

Art. 9. L'assemblée générale est seule compétente pour

- la modification des statuts
- la nomination et la révocation des administrateurs
- décharge à octroyer aux administrateurs
- approbation du budget et des comptes
- dissolution de gré de l'association
- nomination et exclusion d'un membre de l'association dans tous les cas où les statuts l'exigent

Art. 10. L'assemblée générale est convoquée valablement par le conseil d'administration ou le président chaque fois que le but de l'association l'exige.

Elle doit se réunir au moins une fois par an pour l'approbation des comptes de l'année écoulée et pour le budget de l'année suivante.

L'assemblée générale est convoquée endéans les six mois après la clôture de l'exercice.

Le conseil d'administration est dans l'obligation de convoquer l'assemblée générale lorsque 1/5 au moins des membres effectifs en font la demande auprès du conseil d'administration, par lettre recommandée et en mentionnant les points à mettre à l'ordre du jour. Dans ce cas le conseil d'administration devra convoquer l'assemblée générale endéans les 15 jours ouvrables mettant les points soulevés à l'ordre du jour.

Pour être valables les convocations à l'assemblée générale seront signées par le président ou deux administrateurs. Tous les membres seront convoqués par lettre huit jours ouvrables avant la réunion.

Une majorité simple des membres présents et représentés sera suffisante pour les cas courants. En cas d'égalité la voix du président ou de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 11. Modification des statuts. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur la modification des statuts que si les modifications sont explicitement reprises à l'ordre du jour. La modification sera adoptée selon la majorité des voix des membres présents. Tout membre portant préjudice au club sera exclu sans explications supplémentaires.

Titre V. Comptes et Budget

Art. 12. L'exercice de l'association s'étend du 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre.

Titre VI. Dissolution et Liquidation

Art. 13. Sauf en cas de dissolution juridique ou de dissolution de droit, une assemblée générale ne peut décider d'une dissolution que si les deux tiers des membres sont présents ou représentés et qu'une majorité de 4/5 soit d'accord pour une dissolution de plein gré. La proposition de dissolution de plein gré doit être reprise à l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Si l'assemblée ne réunit pas les deux tiers, une seconde réunion sera prévue qui pourra délibérer valablement quel que soit le nombre des membres présents ou représentés. Une majorité de 4/5 des voix peut décider de la dissolution de plein gré.

En cas de dissolution de plein gré, le solde restant sera versé à une œuvre de bienfaisance.

Membres fondateurs

Fernand Federspiel

13B, rue de la Frontière, L-9412 Vianden

Hanot Anouk

17, rue Bechel, L-3611 Kayl

Scozzai Lily Scozzai

6, Enner-Owend, L-9357 Bettendorf

Kasel Tom

18, Zanerknupp, L-9170 Mertzig

Ernzer Roy

71, rue Aessen, L-4411 Soleuvre

Vianden, le 21 mars 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009073602/101.

(090086931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

**Thomson Reuters (Markets) S.A., Succursale d'une société de droit étranger,
(anc. Reuters S.A.).**

R.C.S. Luxembourg B 79.493.

L'AN DEUX MILLE NEUF et le quatre mai.

A COLLONGE-BELLERIVE, 153, route de Thonon.

Le soussigné, Me David LACIN, notaire, a dressé comme suit le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de

Reuters S.A.,

société anonyme ayant son siège à Collonge-Bellerive.

La séance est ouverte à 10.25 heures.

Convocation - Ordre du jour

L'assemblée a été convoquée avec l'ordre du jour suivant:

- 1.- Augmentation du capital-actions de CHF 533.000,- à CHF 534.000,-
- 2.- Modification de la raison sociale
- 3.- Modification du but social
- 4.- Abrogation de l'article 5bis des statuts relatif à des apports en nature
- 5.- Abrogation de l'article 7 des statuts relatif aux privilèges accordés aux actions de classe A quant au dividende et au produit de liquidation
- 6.- Adoption de nouveaux statuts
- 7.- Nomination d'administrateurs

Formation du bureau

L'assemblée est présidée par Monsieur Olivier ORSAT qui appelle aux fonctions de secrétaire Me Georges FOURNIER.

Constatations

Monsieur le président constate que la totalité des actions formant le capital-actions, soit cinq cent trente-trois (533) actions de mille francs (CHF 1.000,-) chacune, nominatives, liées selon statuts est représentée en sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, conformément à l'article 701 CO, aucune opposition n'étant formulée.

Les actions sont représentées par un mandataire d'actionnaire.

Premier objet à l'ordre du jour

Monsieur le président informe tout d'abord l'assemblée, qui en prend acte, que le conseil d'administration vient d'approuver ce jour la fusion par absorption de la Société avec Thomson Reuters Switzerland AG, à Zurich, ainsi que le contrat de fusion y relatif, conformément aux articles 3 al. 1 lit. a et 4 al. 1 lit. a LFus ainsi qu'en application des articles 23 al. 1 lit. b et 24 al. 1 LFus (fusion simplifiée).

Dans le cadre de cette fusion, Monsieur le président propose ensuite à l'assemblée d'augmenter le capital-actions de mille francs (CHF 1.000,-) pour le porter de cinq cent trente-trois mille francs (CHF 533.000,-) à cinq cent trente-quatre mille francs (CHF 534.000,-) par l'émission d'une (1) action nouvelle de mille francs (CHF 1.000,-) nominative, liée selon statuts, entièrement libérée.

Cette action sera émise au-dessus du pair, avec une prime de fusion totale de onze millions sept cent cinquante-neuf mille neuf cent vingt-trois francs (CHF 11.759.923,-) et donnera droit au dividende dès le premier janvier deux mille neuf.

Elle sera entièrement libérée du fait de la fusion par le transfert des actifs et passifs de la société Thomson Reuters Switzerland AG, à Zurich, selon bilan annuel au trente et un décembre deux mille huit présentant:

- un actif de CHF 14.022.089,-
- un passif envers les tiers de CHF 2.261.166,-
- soit un actif net de CHF 11.760.923,-

pour une valeur de onze millions sept cent soixante mille neuf cent vingt-trois francs (CHF 11.760.923,-), montant imputé sur le capital à concurrence de mille francs (CHF 1.000,-),

En contrepartie, l'actionnaire unique de Thomson Reuters Switzerland AG, à savoir Thomson Reuters Holdings AG, à Zoug, recevra une (1) action nouvelle de mille francs (CHF 1.000,-), nominative, liée selon statuts, entièrement libérée, de Reuters SA.

Thomson Reuters Holdings AG étant également actionnaire unique de Reuters SA, le droit de souscription préférentiel est dès lors respecté.

Cette proposition, mise aux voix, est acceptée par l'assemblée à l'unanimité.

Deuxième objet à l'ordre du jour

Monsieur le Président propose à l'assemblée de modifier la raison sociale de la société en Thomson Reuters (Markets) SA.

Cette proposition, mise aux voix, est acceptée par l'assemblée à l'unanimité.

Troisième objet à l'ordre du jour

Monsieur le Président propose à l'assemblée de modifier le but de la société et de donner à l'article 3 des statuts y relatif la nouvelle teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour but:

- la vente d'informations et de données financières en temps réel ou différé, directement ou indirectement à travers ses succursales;
- la fourniture à d'autres sociétés du groupe Thomson Reuters de services et d'activités de support;
- l'acquisition et la gestion de participations à des entreprises de toutes natures, en particulier à des sociétés du groupe Thomson Reuters.»

Cette proposition, mise aux voix, est adoptée par l'assemblée à l'unanimité.

Quatrième objet à l'ordre du jour

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'abroger l'article 5bis des statuts relatif aux apports en nature effectués selon conventions des 3 janvier 1986, 17 juillet 1986, 9 juin 1987, 31 juillet 1987, 9 juin 1987, 9 novembre 1987, 14 décembre 1987, 23 décembre 1987, 29 juin 1988, 22 juin 1988, 11 octobre 1988, 26 octobre 1989, 19 décembre 1989, 8 novembre 1990, 28 février 1995, 1^{er} mars 1995, 17 août 1995 et acte notarié du 18 mai 1989, conformément à l'article 628 alinéa 4 du Code des obligations.

Cette proposition, mise aux voix, est adoptée par l'assemblée à l'unanimité.

Cinquième objet à l'ordre du jour

La totalité des actions de la société étant détenue par un seul actionnaire, Monsieur le Président propose à l'assemblée d'abroger l'article 7 des statuts relatif au privilège accordé aux actions de classe A quant au dividende et au produit de liquidation, et en conséquence de supprimer les catégories d'actions A et B visées dans les statuts.

Toutes les actions de la société deviennent ainsi des actions nominatives ordinaires, ce qui ressort des nouveaux statuts adoptés ci-après.

Cette proposition, mise aux voix, est adoptée par l'assemblée à l'unanimité.

Sixième objet à l'ordre du jour

En conséquence de ce qui précède et suite à l'entrée en vigueur, au premier janvier deux mille huit, des nouvelles dispositions légales relatives à la société anonyme (articles 620 à 763 du Code des obligations), Monsieur le président propose à l'assemblée d'adopter de nouveaux statuts, dont il lui donne connaissance.

Un exemplaire de ces nouveaux statuts demeurera ci-annexé.

Cette proposition, mise aux voix, est adoptée par l'assemblée à l'unanimité.

Septième objet à l'ordre du jour

Monsieur le président propose à l'assemblée de nommer, en qualité de nouveaux administrateurs:

- Monsieur Gregor DALRYMPLE, de Grande-Bretagne, à Strassen (Luxembourg);
- Monsieur Mark HEMBURY, de Grande-Bretagne, à Dreieich (Allemagne);
- Monsieur Axel JESTER, d'Allemagne, à Herrliberg (ZH).

Cette proposition, mise aux voix, est adoptée par l'assemblée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 10.35 heures.

Et après lecture, le président et le secrétaire ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Olivier ORSAT, président, Georges FOURNIER, secrétaire, David LACIN, notaire.

ENREGISTRE A GENEVE, le 13 mai 2009. Vol. 2009 - N° 6149 - Taxation: Fr. 25.20. Selon notification du 15 mai 2009.
Sans renvoi - Sans mot nul.

Signé: Ali IMANOV.

EXPEDITION CONFORME

David LACIN

Notaire à Genève

Référence de publication: 2009073569/105.

(090087136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

**Fondation du Souvenir et de l'Amitié du Rotary Club de Luxembourg, Fondation,
(anc. Fondation du Souvenir et de l'Amitié).**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 8, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg G 48.

Le Conseil d'administration prend acte de la prise de fonction de Monsieur Jean BLEYER comme administrateur à compter du 1^{er} janvier 2008, au titre du 2^{ème} semestre de son mandat de Président Nommé du Rotary Club de Luxembourg.

Dès lors, le Conseil d'administration de la Fondation se compose, par ordre alphabétique, comme suit:

Monsieur Jean BLEYER (membre), conseil en propriété industrielle, demeurant à L-8152 Bridel, 8, allée des Sorbiers, de nationalité luxembourgeoise;

Monsieur Claude FRIESEISEN (président), Secrétaire général de la Chambre des Députés, demeurant à L-1638 Senningberg, 66, rue du Golf, de nationalité luxembourgeoise;

Monsieur Georges HELLINGHAUSEN (membre), Président du Séminaire, demeurant à L-2728 Luxembourg, 52, rue Jules Wilhelm, de nationalité luxembourgeoise;

Monsieur Marc KOPPE (membre), consultant d'entreprise, demeurant à L-8085 Bertrange, 29, rue Dicks, de nationalité luxembourgeoise;

Monsieur Michel MOLITOR (secrétaire), avocat à la Cour, demeurant à L-2715 Luxembourg, 18, rue Walram, de nationalité luxembourgeoise;

Monsieur François PAULY (membre), directeur de banque, demeurant à L-1937 Luxembourg, 11, rue Auguste Liesch, de nationalité luxembourgeoise;

Monsieur Jacques PROST (trésorier), directeur, demeurant à L-1150 Luxembourg, 227, route d'Arlon, de nationalité luxembourgeoise;

Monsieur Paul SCHMIT (membre), commissaire du gouvernement, demeurant à L-5372 Munsbach, 10, Um Schennbierg, de nationalité luxembourgeoise;

Monsieur Edy SCHMITZ (membre), professeur honoraire, demeurant à L-6488 Echternach, 1, rue des Vergers, de nationalité luxembourgeoise.

Le conseil d'administration confirme dans ses fonctions de commissaire aux comptes pour une durée indéterminée, Monsieur Hubert JACOBS VAN MERLEN, directeur général, demeurant à Contern, 3, rue Belair, de nationalité belge.

Luxembourg, le 20 mai 2009.

Fondation du Souvenir et de l'Amitié du Rotary Club de Luxembourg

Michel MOLITOR

Par mandat

Référence de publication: 2009073684/36.

(090087310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Captolia, Société Civile.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg E 396.

Déclaration de nomination d'Associés

Date: 31 mars 2006

Par la présente, Captolia S.C., Société Civile,

dont le siège social est établi à Zone Industrielle, L-6468 Echternach,

dont l'objet est la prise de participations indirecte dans IEE par l'intermédiaire de Captis sous la forme d'actions Captis assorties de bons de souscription d'actions (BSA) et la gestion de celle-ci, pour la totalité des sommes reçues des Managers et de Captor,

dont la gérance est assurée par la société Captolia Gérance S.A.R.L.,
nomme les 14 personnes suivantes comme associés de Captolia S.C.:

01. M. Jean-Pierre AGUIRRE

Né le 05/06/1964 à Villeneuve-sur-Lot (France)

Résidant Rue de la Gare, 92

L-3355 Leudelange (Luxembourg)

02. M. Clemens DAMSCHEN

Né le 17/08/1967 à Wesel (Deutschland)

Résidant Rue du Marché, 4

L-8252 Mamer (Luxembourg)

03. M. Michel HARTMANN

Né le 07/07/1962 à Luxembourg (Luxembourg)

Résidant Neie Wee 36

L-6833 Biwer (Luxembourg)

04. M. Aloyse SCHOOS

Né le 28/11/1953 à Pétange (Luxembourg)

Résidant Rue de Strassen, 20

L-8094 Bertrange (Luxembourg)

05. M. Philippe VANDREPOL

Né le 09/09/1963 à Bruxelles (Belgique)

Résidant Rue de la Biff, 38

B-6780 Messancy-Hondelange (Belgique)

06. M. Walter THYSSEN

Né le 19/10/1973 à Eupen (Belgique)

Résidant Moresneter Str 119

B-4720 Kelmis (Belgique)

07. M. Jörg WEISGERBER

Né le 02/02/1971 à Saarlouis (Deutschland)

Résidant Blaulochstr 88

D-66798 Wallerfangen (Deutschland)

08. M. Paul SCHOCKMEL

Né le 27/02/1962 à Differdange (Luxembourg)

Résidant Rue du Lavoir, 15

L-7430 Fischbach (Luxembourg)

09. M. Laurent FEDERSPIEL

Né le 12/01/1971 à Luxembourg (Luxembourg)

Résidant Kaulenwiss 6

L-5413 Canach (Luxembourg)

10. M. Hans-Werner HEINZ

Né le 26/6/1957 à Irmenach (Deutschland)

Résidant Huettenberg 5

D-54311 Trierweiler (Deutschland)

11. M. Hans-Richard JOHANNNS

Né le 17/3/1970 à Bitburg (Deutschland)

Résidant Johann-Peter-Limburg Str. 23

D-54634 Bitburg (Deutschland)

12. M. Manbok LEE

Né le 24/3/1952 à Daejeon (Korea)

Résidant 44 Ogeum-dong, 138-740 Songpa-gu

138-740 Sanga-Gu, Seoul (South-Korea)

13. M. Lars BRICKENKAMP

Né le 09/05/1966 à Halle (Deutschland)

Résidant Lupinenweg, 13

D-61267 Neu-Anspach (Deutschland)

14. M. Thomas Chester KOWALSKI

Né le 1/2/1946 in Michigan, USA

Résidant Lark Drive 1783

MI-48084 Troy Michigan (USA)

Aucune autre modification n'est apportée aux associés existant préalablement.

31 mars 2006 - Contern

M. Hubert JACOBS VAN MERLEN

Gérant

Représentant Captolia Gérance S.A.R.L

Référence de publication: 2009073904/77.

(090087880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Captolia, Société Civile.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg E 396.

Date: 28 février 2009

Par la présente, Captolia S.C., Société Civile,

dont le siège social est établi à Zone Industrielle, L-6468 Echternach,

dont l'objet est la prise de participations indirecte dans IEE par l'intermédiaire de Captis sous la forme d'actions Captis assorties de bons de souscription d'actions (BSA) et la gestion de celle-ci, pour la totalité des sommes reçues des Managers et de Captor",

dont la gérance est assurée par la société Captolia Gérance S.A.R.L.,

annule la nomination de

01. Mr. Lars BRICKENKAMP

Né le 09/05/1966 à Halle (Deutschland)

Résident Lupinenweg, 13

D-61267 Neu-Anspach (Deutschland)

qui n'est plus associé de Captolia S.C. dès aujourd'hui.

Aucune autre modification n'est apportée aux associés existant préalablement.

Contern, le 28 février 2009.

Représentant Captolia Gérance S.A.R.L

Mr Hubert JACOBS VAN MERLEN

Gérant

Référence de publication: 2009073910/25.

(090087897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Radha S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 128.059.

Extrait suite à un contrat de cession de parts sociales:

Suite à un contrat de cession de parts sociales signé sous seing privé en date du 15 mai 2009, entre:

1. La société GREEN CROSS S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial (SPF), avec siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.564.

Et

2. Madame Myriam Van Wouwe, résidant au 12A rue de Randlingen, L-8366 Hagen

Monsieur Jean-Philippe Lemaire, résidant au 3 rue de Jeneffe, B-4460 Horion Hozémont

Mademoiselle Catherine Lemaire, résidant au 32 rue de la Belle Vue, B-6700 Arlon

Il en résulte ce qui suit:

La société GREEN CROSS S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial (SPF), avec siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.564 déclare céder à

Madame Myriam Van Wouwe, résidant au 12A rue de Randlingen, L-8366 Hagen: 130 parts sociales

Monsieur Jean-Philippe Lemaire, résidant au 3 rue de Jeneffe, B-4460 Horion Hozémont: 60 parts sociales

Mademoiselle Catherine Lemaire, résidant au 32 rue de la Belle Vue, B-6700 Arlon: 60 parts sociales

Soit au total 250 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 50,- chacune de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Radha S. à r.l. établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 22, rue Goethe, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.059.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Radha S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2009073555/29.

(090087184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Duran and Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 121.276.

EDIFAC S.A.

Dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,
Immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 72.257,
démissionne, par la présente, du mandat d'administrateur de la société anonyme:

DURAN AND PARTNERS S.A.

ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,
enregistrée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 121.276

Date effective: le 4 juin 2009

Fait à Luxembourg, le 3 juin 2009.

EDIFAC S.A.

Signature

Référence de publication: 2009073652/18.

(090087433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Duran and Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 121.276.

TRUSTAUDIT S.à.R.L (anciennement TRUSTAUDIT S.A.)

Dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,
Immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125,
démissionne, par la présente, du mandat de Commissaire aux Comptes de la société anonyme:

DURAN AND PARTNERS S.A.

ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,
enregistrée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 121.276

Date effective: le 4 juin 2009

Fait à Luxembourg, le 3 juin 2009.

TRUSTAUDIT S.à.R.L. (anciennement TRUSTAUDIT S.A.)

Signature

Référence de publication: 2009073651/18.

(090087435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

3D Events S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1218 Luxembourg, 28, rue Beaudouin.

R.C.S. Luxembourg B 138.279.

—
Assemblée générale - 24 janvier 2009

présents: Quan Thai, Alfonsino Nigro, Yoann Nigro, Gilles Heinisch, Damiano Nigro

excusé: Vincent Santer

Rapport

5. Changement siège social:

par la présente, le siège social de la société 3D Events s.à.r.l. est transféré du 88, rue de Strasbourg; L-2560 Luxembourg au 28, rue Baudouin, L-1218 Luxembourg.

Rédigé à Luxembourg, le 1^{er} février 2009.

3D EVENTS sàrl

Damiano Nigro / Gilles Heinisch

Gérant / Associé

Référence de publication: 2009074084/18.

(090088168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Banca delle Marche Gestione Internazionale Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 103.554.

—
Extraits des résolutions du conseil d'administration circulaire du 04 mai 2009

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration Circulaire du 04 mai 2009 les résolutions suivantes:

Première résolution

Suite aux démissions de:

- Monsieur Pier Franco GIORGI, en tant que Administrateur et Président au sein du Conseil d'Administration de la société, formalisées par lettre du 7 avril 2009, avec effet au 8 avril 2009;

Le Conseil prend acte et accepte lesdites démissions.

Deuxième résolution

Le Conseil décide de nommer, sous réserve de l'agrément accordé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier au Luxembourg:

- Monsieur Maurizio BOCCHINI, 34, Via Forlanini, I-60035 Jesi (Ancona) - Italie, Président du Conseil d'Administration de la société, en remplacement de Monsieur Pier Franco GIORGI;

Le mandat susmentionné prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2011.

Troisième résolution

Le Conseil décide de coopter, sous réserve de l'agrément accordé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier au Luxembourg:

- Monsieur Alessandro DUCA, demeurant au 29B, Via Puccini- I-60033 Chiaravalle -Italie, Administrateur et Administrateur-Délégué de la société, en remplacement de Monsieur Maurizio BOCCHINI;

- Le mandat susmentionné prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2011.

Suite aux décisions prises ci-dessus, la composition du Conseil d'Administration de la société sera la suivante:

- Monsieur Maurizio BOCCHINI, Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Alessandro DUCA, Administrateur-Délégué;

- Monsieur Henry KELLY, Administrateur;

- Monsieur Ciro BEFFI, Administrateur;

- Monsieur Pierre BOUCHOMS, Administrateur.

Les mandats susmentionnés prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2011.

61418

Quatrième résolution

Le Conseil d'Administration a pris acte et a accepté la démission de Monsieur Maurizio BOCCHINI entant que Directeur de la société et, a nommé en remplacement Monsieur Alessandro DUCA entant que Directeur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2009.

BANCA DELLE MARCHE GESTIONE INTERNAZIONALE LUX. S.A.

Henry KELLY

Directeur

Référence de publication: 2009073901/42.

(090087794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Agence IBC, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8355 Garnich, 1, Um der Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 88.427.

—
FERMETURE DE SUCCURSALE

Par décision du 1/5/2009, il a été décidé de fermer le bureau de liaison à Luxembourg dont références ci-avant reprises.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le rapporteur

Référence de publication: 2009074125/12.

(090087652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Fisher Luxembourg Danish Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 104.341.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision du conseil de gérance de la Société prise en date du 11 juin 2009 que le siège social de la Société est transféré du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, avec effet au 11 juin 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2009.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009074100/19.

(090087558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

NR Participation Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 65.241.

1. Le siège social de la Société est transféré du 23 avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg à compter de ce jour.

2. Il est pris acte de la modification de l'adresse professionnelle des Administrateurs comme suit:

- Monsieur Christian FRANÇOIS, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086);

- Madame Laurence MOSTADE, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086);

- Madame Françoise DUMONT, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

3. Il est pris acte du changement de siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux Comptes de la Société. Celui-ci est désormais situé au 12 rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg.

Le 10 mars 2009.

Certifié conforme

NR PARTICIPATION HOLDING S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009074103/23.

(090087573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

LuxCo 82 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 139.223.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/06/2009.

TMF Corporate Services S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009074147/12.

(090087982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Strategic International Management Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 102.127.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 19 mai 2009 que:

1. Strategic International Management Ltd. démissionne de son poste de gérant unique et nomme Shareholder and Directorship Services Ltd. ayant son siège social Suite, 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, MAHE, Republic of Seyhelles et immatriculée sous le numéro IBC 030942 en tant que nouveau gérant unique de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

2. L'associé unique décide de démissionner de son poste et de nommer Shareholder and Directorship Services Ltd. ayant son siège social Suite, 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, MAHE, Republic of Seyhelles et immatriculée sous le numéro IBC 030942 en tant que nouvel associé unique de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 20 mai 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009074142/21.

(090087857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Cannon Street Project S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 146.542.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le quatre juin.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Wainbridge Global Opportunities Limited, une société des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Woodbourne Hall, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, et inscrite auprès du Registrar of Corporate Affairs sous le numéro 1436273.

ici représentée par Madame Sandrina FERREIRA, employée privée, demeurant professionnellement à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après être signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par sa représentante susnommée, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance.

D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de Cannon Street Project S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Schuttrange (Grand-Duché de Luxembourg).

La société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Cependant, le Gérant unique ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège social de la Société dans les limites de la commune.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euro (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt cinq euro (25,- EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartient; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par la société Wainbridge Global Opportunities Limited, prédé-signée, et ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Evaluation - Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à huit cent cinquante euro.

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1.- La personne suivante est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée et est investi des pouvoirs les plus étendus pour engager la société:

Monsieur Hermann-Günter SCHOMMARZ, comptable, né le 20 novembre 1970 à Amersfoort (Afrique du Sud), demeurant professionnellement à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

2.- Le siège de la société est établi à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête de la comparante les présents statuts sont rédigés en français, suivis d'une version anglaise; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and nine, On the forth day of June.

Before us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Wainbridge Global Opportunities Limited, a British Virgin Islands company, with registered office at Woodbourne Hall, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, and registered with the Registrar of Corporate Affairs under number 1436273,

here represented by Mrs Sandrina FERREIRA, private employee, residing professionally at L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall,

by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

This appearing party requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company (société à responsabilité limitée) as follows:

Chapter I. - Purpose - Name - Duration

Art. 1. A corporation is established between the actual share owner and all those who may become owners in the future, in the form of a private limited company (société à responsabilité limitée), which will be ruled by the concerning laws and the present articles of incorporation.

Art. 2. The purposes for which the company is founded is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, the incorporation, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise, to grant loans to or to borrow loans from said companies, as well as the conduct and management of said companies.

The company may participate in the development of any such enterprises and may render them every assistance.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited duration.

Art. 4. The corporation shall take the name of Cannon Street Project S.à r.l..

Art. 5. The registered office is established in the municipality of Schuttrange (Grand-Duchy of Luxembourg).

The corporation may open branches in other countries.

It may, by a simple decision of the associates, be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg.

However, the sole Manager or in case of plurality of Manager, the Board of Managers of the Company is authorized to transfer the registered office of the Company within the Municipality.

Chapter II. - Corporate capital - Shares

Art. 6. The company's capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all entirely subscribed and fully paid up in cash.

Art. 7. The shares shall be freely transferable between associates. They can only be transferred inter vivos or upon death to non-associates with the unanimous approval of all the associates. In this case the remaining associates have a preemption right. They must use this preemption right within thirty days from the date of refusal to transfer the shares to a non-associate person. In case of use of this preemption right the value of the shares shall be determined pursuant to par. 6 and 7 of article 189 of the Company law.

Art. 8. Death, state of minority declared by the court, bankruptcy or insolvency of an associate do not affect the corporation.

Art. 9. Creditors, beneficiaries or heirs shall not be allowed for whatever reason to place the assets and documents of the corporation under seal, nor to interfere with its management; in order to exercise their rights they will refer to the values established by the last balance-sheet and inventory of the corporation.

Chapter III. - Management

Art. 10. The corporation shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders, nominated and subject to removal at any moment by the general meeting which determines their powers and compensations.

Art. 11. Each associate, without consideration to the number of shares he holds, may participate to the collective decisions; each associate has as many votes as shares. Any associate may be represented at general meetings by a special proxy holder.

Art. 12. Collective resolutions shall be taken only if adopted by associates representing more than half of the corporate capital.

Collective resolutions amending the articles of incorporation must be approved by the votes representing three quarters (3/4) of the corporate capital.

Art. 13. In case that the corporation consists of only one share owner, the powers assigned to the general meeting are exercised by the sole shareholder.

Art. 14. The managers in said capacity do not engage their personal liability concerning by the obligation they take regularly in the name of the corporation; as pure proxies they are only liable for the execution of their mandate.

Art. 15. Part of the available profit may be assigned as a premium in favour of the managers by a decision of the share owners.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 16. The fiscal year shall begin on the 1st of January and terminate on the 31st of December.

Chapter IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may not be shareholders and shall be nominated by the associates who shall determine their powers and compensations.

Chapter V. - General stipulations

Art. 18. All issues not referred to in these articles, shall be governed by the concerning legal regulations.

Special dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on December 31, 2009.

Subscription and Payment

All the five hundred (500) shares have been subscribed by Wainbridge Global Opportunities Limited, prenamed, and have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand Euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Expenses

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at eight hundred and fifty Euro.

Decisions of the sole share owner

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareowner took the following resolutions:

a) The following person is appointed as manager of the Company for an undetermined period and is vested with the broadest powers to commit the company:

Mr Hermann-Günter SCHOMMARZ, Accountant, born on the 20th of November 1970 at Amersfoort (South Africa) and residing professionally at L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

b) The registered office is established at L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in French, followed by an English version; on request of the same person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, he signed with us, the Notary, the present original deed.

Signé: FERREIRA; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 juin 2009. Relation GRE/2009/2101. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 15 juin 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009074001/231/195.

(090087848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

TNT Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 144.548.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 1^{er} mai 2009

En date du 1^{er} Mai 2009, l'Associé Unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- De prendre acte de la démission de Monsieur Luc Gustin, résidant 455, rue de la Belle Jardinière, 4031 Angleur, Belgique comme gérant B de la société avec effet au 1^{er} mai 2009;

- De nommer Monsieur Mark Fonseca, né le 29 août 1959 à Bombay, Inde, résidant professionnellement au 6-14, Ettore Bugatti Strasse, 51149 Cologne, Allemagne, comme gérant B de la société avec effet au 1^{er} mai 2009 et ce pour une durée indéterminée;

Sa signature étant conjointe avec celle de tout autre gérant A ou B de la Société.

Luxembourg, le 15 juin 2009.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Gérant A dûment mandaté a cet effet

Référence de publication: 2009074111/19.

(090087587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

European Logistics Feeder S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 129.820.

—
EXTRAIT

En date du 2 mars 2009, le gérant commandité de la Société a décidé d'approuver le transfert du siège social de la Société du 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour European Logistics Feeder S.C.A.

Signature

Avocat

Référence de publication: 2009074109/14.

(090087811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Hofipa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 35.343.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 4 mai 2009

L'Assemblée a renouvelé pour une période de six ans prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015, le mandat des administrateurs

Evelyne Jastrow, administrateur de sociétés, demeurant 208, rue des Romains L-8041 Bertrange

Marc Alain Jastrow, administrateur de sociétés, demeurant 208, rue des Romains L-8041 Bertrange

IMMOLYS SA., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social 4, rue Tony Neuman L-2241 Luxembourg, représentée par son administrateur délégué Evelyne Jastrow, demeurant 208, rue des Romains L-8041 Bertrange

Et le mandat du commissaire aux comptes

SAFILUX S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social 4, rue Tony Neuman L-2241 Luxembourg

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009074135/21.

(090087761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Avrigny S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 49.100,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.857.

—
Par la présente, il est pris acte que:

- Monsieur John Whiteley, ayant son adresse à 14 Fallows Green, Harpenden, Herts, AL5 4HD, a mis fin à son mandat de gérant de la Société le 19 mai 2009.

- Monsieur Kevin Grundy, ayant son adresse professionnelle à 45, Pall Mall, London, SW1Y 5JG, U.K., a été nommé gérant de la Société avec effet le 2 juin 2009 et ce, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 2 juin 2009.

Laurent Bélik

Gérant

Référence de publication: 2009074136/17.

(090087844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

DH Commerciale S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 26.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.856.

Par la présente, il est pris acte que:

- Monsieur John Whiteley, ayant son adresse à 14 Fallows Green, Harpenden, Herts, AL5 4HD, a mis fin à son mandat de gérant de la Société le 19 mai 2009.

- Monsieur Kevin Grundy, ayant son adresse professionnelle à 45, Pall Mall, London, SW1Y 5JG, U.K., a été nommé gérant de la Société avec effet le 2 juin 2009 et ce, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 2 juin 2009.

Laurent Bélik

Gérant

Référence de publication: 2009074130/17.

(090087852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Carbo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 19-21, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 146.171.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale extraordinaire des associés et du conseil d'administration du 02.06.2009 de la société CARBO INTERNATIONAL S.A. il a été décidé:

1. Nomination des Administrateurs:

- Monsieur Rahmanian Amir, né le 05.05.1980, à Teheran, (Iran), adresse 210, route d'Arlon, L-8010 Strassen, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2015.

- Monsieur Lang Michel, né le 24.11.1961, à Esch/Alzette (Luxembourg), adresse 15B, rue de Bettembourg, L-5810 Hesperange, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2015.

- Monsieur Lang Louis sera nommé administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2015.

2. Nomination d'un administrateur délégué par le conseil d'administration:

- Monsieur Rahmanian Amir, né le 05.05.1980, à Teheran, (Iran), adresse 210, route d'Arlon, L-8010 Strassen sera nommé administrateur délégué, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2015.

Luxembourg, le 02.06.2009.

Louis LANG / Amir RAHMANIAN.

Référence de publication: 2009073849/20.

(090086845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

DH French Light Industrial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 97.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 129.075.

Par la présente, il est pris acte que:

- Monsieur John Whiteley, ayant son adresse à 14 Fallows Green, Harpenden, Herts, AL5 4HD, a mis fin à son mandat de gérant de la Société le 19 mai 2009.

- Monsieur Kevin Grundy, ayant son adresse professionnelle à 45, Pall Mall, London, SW1Y 5JG, U.K., a été nommé gérant de la Société avec effet le 2 juin 2009 et ce, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 2 juin 2009.

Laurent Bélik

Gérant

Référence de publication: 2009074126/17.

(090087855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Tinfos Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 48.213.

Extrait du Procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13/05/2009

Il résulte d'une résolution de l'assemblée générale des associés de la société Tinfos Luxembourg S.A. tenue en date du 13 mai 2009 que:

'6) Elections des administrateurs et des réviseurs

L'assemblée générale des actionnaires a élu les administrateurs suivants, pour une période de un an:

M. Gjermund Roynestad,

M. Nikolai Johns,

M. Jean-Luc Karleskind.

Mazars & Guerard (Luxembourg) a été élu réviseur de la société pour 2009.'

Luxembourg, le 20 mai 2009.

Gjermund Roynestad / Jean Luc Karleskind.

Référence de publication: 2009074127/17.

(090087706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

LDV Management II Aerium IV Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions,

(anc. LDV Management II Aerium FGG Holding S.C.A.).

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 105.050.

In the year two thousand and nine, on the fifteenth day of April,

Before us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg),

Was held the extraordinary general meeting (the "Extraordinary General Meeting") of shareholders of LDV MANAGEMENT II AERIUM FGG HOLDING S.C.A., a partnership limited by shares (Société en commandite par actions), having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 105050, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary, on November 29, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 275 of March 26, 2005.

The articles of incorporation have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on November 17, 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 48 of January 25, 2007 (the "Company").

The Extraordinary General Meeting was opened with Mr Jean-Michel Merienne, private employee, with professional address in Senningerberg, in the chair,

who appointed as secretary, Mrs Sophie Mathot, private employee, with professional address in Senningerberg.

The Extraordinary General Meeting elected as scrutineer, Mr Geoffroy t'Serstevens, private employee, with professional address in Senningerberg, 6A, route de Trèves.

The board of the Extraordinary General Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the Extraordinary General Meeting is the following:

- To change the Company's denomination into LDV MANAGEMENT II AERIUM IV HOLDING S.C.A.
- To amend subsequently article 1st of the articles of incorporation.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled "ne varietur" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

III. That the entire share capital being represented at the present Extraordinary General Meeting and all the shareholders represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Extraordinary General Meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present Extraordinary General Meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the Extraordinary General Meeting, unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The Extraordinary General Meeting resolves to change the Company's denomination into LDV MANAGEMENT II AERIUM IV HOLDING S.C.A.

Second resolution

The Extraordinary General Meeting resolves, as a result of the approval of the first resolution, to amend article 1st of the Company's articles of incorporation, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 1.** There is exists among the shareholders and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société en commandite par actions under the name of LDV MANAGEMENT II AERIUM IV HOLDING S.C.A. (the "Company") which is governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation."

Estimate of costs

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately one thousand Euro (EUR 1,000.-).

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le quinzième jour d'avril,

Par devant, Maître Paul BETTINGEN, notaire, résidant à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire ("Assemblée Générale Extraordinaire") des actionnaires de LDV MANAGEMENT II AERIUM FGG HOLDING S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 105.050, constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte du notaire instrumentant, le 29 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 275 du 26 mars 2005.

Les statuts de la société ont été modifié pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 17 novembre 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 48 du 25 janvier 2007 (la "Société").

L'Assemblée Générale Extraordinaire s'est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel Merienne, employé privé, demeurant professionnellement à Senningerberg,

qui a nommé comme secrétaire, Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a choisi comme scrutateur, Monsieur Geoffroy t'Serstevens, employé privé, demeurant professionnellement à Senningerberg, 6A, route de Trèves.

Le bureau de l'Assemblée Générale Extraordinaire ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire est le suivant:

1. Modification de la dénomination sociale de la Société en LDV MANAGEMENT II AERIUM IV HOLDING S.C.A.
2. Décision de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts de la Société.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

III. L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée Générale Extraordinaire et tous les actionnaires représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'Assemblée Générale Extraordinaire, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente Assemblée Générale Extraordinaire, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite, l'Assemblée Générale Extraordinaire a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier la dénomination sociale en LDV MANAGEMENT II AERIUM IV HOLDING S.C.A.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide, en conséquence de l'adoption de la première résolution, de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe entre les actionnaires et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société en commandite par actions sous la dénomination de LDV MANAGEMENT II AERIUM IV HOLDING S.C.A. (la "Société"), qui est soumise à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi qu'aux présents statuts."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ mille euros (EUR 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite aux comparants connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Geoffroy t'Serstevens, Jean-Michel Merienne, Sophie Mathot, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 24 avril 2009 LAC/2009/15975 Reçu 75,-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 juin 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009074143/202/118.

(090088152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Euro-Packaging S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9543 Wiltz, route de Noertrange.

R.C.S. Luxembourg B 73.209.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 Juin 2009 que le Conseil d'Administration est désormais constitué comme suit:

Mademoiselle Sabine CARBONNELLE, administrateur délégué, demeurant professionnellement à L 9543 Wiltz, 61 route de Noertrange

Monsieur Eric CARBONNELLE, administrateur délégué, demeurant professionnellement à L 9543 Wiltz, 61 route de Noertrange

Monsieur Jean Pierre CARBONNELLE administrateur, demeurant professionnellement à L 9543 Wiltz, 61 route de Noertrange

Les mandats des administrateurs viendront à échéance lors des Assemblées Générales qui se tiendront en 2012 et 2015

Par ailleurs, le commissaire aux comptes est désormais la société EDIFISC Luxembourg s à rl RCS B120971, 5A rue des Pêcheurs L 9552 WILTZ et ce, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 Juin 2009.
EURO-PACKAGING S.A.
B.P. 89
L-9501 WILTZ
Signatures

Référence de publication: 2009074106/25.

(090087636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

**Groupe A.S.C. Constructions SA, Société Anonyme,
(anc. Ciren Investissement).**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 133, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 111.598.

L'an deux mille neuf, le vingt-huit mai.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CIREN INVESTISSEMENT, avec siège social à L-2543 Luxembourg, 30, Dernier Sol, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B111.598, constituée suivant acte du notaire Paul DECKER de Luxembourg-Eich en date du 27 octobre 2005, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 299 du 10 février 2006, modifiée suivant acte du notaire instrumentant en date du 26 juin 2007, publié au dit Memorial C, numéro 1827 du 29 août 2007, modifiée suivant acte du notaire instrumentant en date du 30 mai 2008, publié au dit Memorial C, numéro 1858 du 29 juillet 2008.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Roberto VASTA, comptable, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Christelle DEMICHELET, employée privée, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains.

L'Assemblée choisit comme scrutateur José FERREIRA MAIA, chauffeur, demeurant à Sandweiler.

Le Président expose d'abord que

I.- La présente Assemblée générale a pour ordre du jour:

- 1) Modification de la dénomination et modification subséquente du premier alinéa de l'article 1 des statuts.
- 2) Modification de l'objet social de la société et modification subséquente de l'article 2 des statuts.
- 3) Révocation du conseil d'administration.
- 4) Nomination d'un administrateur unique.
- 5) Modification du pouvoir de signature et modification subséquente du dernier alinéa de l'article 6 des statuts.
- 6) Révocation du commissaire aux comptes.
- 7) Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.
- 8) Fixation de la durée du mandat de l'administrateur et du commissaire aux comptes.
- 9) Transfert de siège.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 1 des statuts comme suit:

" **Art. 1^{er}. Premier alinéa.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination GROUPE A.S.C. CONSTRUCTIONS SA."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et par conséquent l'article 2 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet l'exécution de tous travaux de construction, de génie civil, de voirie et de pavage, chapes, terrassements, excavation de terrains, canalisation, plafonnage et façades, maçonnerie, plâtrage et carrelage, ainsi que l'achat et la vente de matériaux de construction et leur représentation.

La société aura également pour objet la mise en valeur par location ou autrement de toutes espèces de matériel, machines et véhicules pour entreprise de construction et génie civil, ainsi que toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'exploitation."

Troisième résolution

L'assemblée décide de révoquer le conseil d'administration en fonction à savoir:

- Adriano DA SILVA CARVALHO, employé privé, demeurant à Bérelange;
- Maria José FERREIRA MAIA CARVALHO, employée privée, demeurant à Bérelange;
- Céline MAIA CARVALHO, employée privée, demeurant à Bérelange.

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède, et conformément à la loi sur les sociétés commerciales, l'assemblée décide de nommer un administrateur unique, à savoir:

Manuel Martins LOUREIRO DE ARAUJO, gérant de société, demeurant à L-2316 Luxembourg, 134, boulevard du Général Patton.

Cinquième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le pouvoir de signature et par conséquent le dernier alinéa de l'article 6 des statuts, comme suit:

" **Art. 6. Dernier alinéa.** La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs et dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle par la signature de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil."

Sixième résolution

L'assemblée décide de révoquer le commissaire aux comptes à savoir Stéfan RODRIGUES, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Septième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer commissaire aux comptes, Roberto VASTA, comptable, demeurant à L-2734 Luxembourg, 39, rue de Wiltz.

Huitième résolution

L'assemblée fixe le mandat de l'administrateur et du commissaire aux comptes pour une durée de six ans, soit lors de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de L-2543 Luxembourg, 30, Dernier Sol, à L-2551 Luxembourg, 133, avenue du X Septembre.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: VASTA, DEMICHELET, FERREIRA MAIA, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 8 juin 2009. REM 2009/744. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins d'inscription au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 16 juin 2009.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2009074099/218/93.

(090087845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Comindus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 69.625.

Les comptes au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMINDUS S.A.
Mohammed KARA
Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2009074169/12.

(090087668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Chora S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 64.949.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CHORA S.A.
Louis VEGAS-PIERONI / Mohammed KARA
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009074172/12.

(090087676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Laryana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 56.615.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LARYANA S.A.
Jean-Marc HEITZ / Régis DONATI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009074171/12.

(090087674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Taino S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R.C.S. Luxembourg B 60.255.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 20 mai 2009 à 11 h

Le mandat des administrateurs venant à échéance avec la présente assemblée, l'assemblée a renouvelé pour une période de six ans prenant fin avec l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015, le mandat des administrateurs

- Evelyne Jastrow, administrateur de sociétés, demeurant à Bertrange, 208, rue des Romains, L-8041 Luxembourg.
- Marc Alain Jastrow, administrateur de sociétés, demeurant à Bertrange 208, rue des Romains, L-8041 Luxembourg.
- IMMOLYS S.A., Société Anonyme ayant son siège social au 4, rue Tony Neuman L-2241 Luxembourg représentée par son administrateur délégué Evelyne Jastrow, demeurant 208, rue des Romains L-8041 Bertrange et du commissaire aux comptes
- SAFILUX S.A., société anonyme, ayant son siège social au 4, rue Tony Neuman L-2241 Luxembourg.

Pour copie conforme
Signature

Référence de publication: 2009074129/18.

(090087745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Everop Square 1.B S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 139.947.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2009.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009074178/220/13.

(090087748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Sabone, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 123.314.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009074179/242/12.

(090087686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Nice Living, Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 144.807.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2009.

Emile SCHLESSER

Notaire

Référence de publication: 2009074180/227/12.

(090087617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Pegnitz Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 97.738.

Par la présente, il est pris acte que:

- Monsieur John Whiteley, ayant son adresse à 14 Fallows Green, Harpenden, Herts, AL5 4HD, a mis fin à son mandat de gérant de la Société le 19 mai 2009.

- Monsieur Kevin Grundy, ayant son adresse professionnelle à 45, Pall Mall, London, SW1Y 5JG, U.K., a été nommé gérant de la Société avec effet le 2 juin 2009 et ce, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 2 juin 2009.

Laurent Bélik

Gérant

Référence de publication: 2009074153/17.

(090087838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Fortis AG Fund L2 Management, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 49.672.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2009.

Pour FORTIS AG FUND L2 MANAGEMENT

BGL S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009074177/13.

(090088012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Store Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

R.C.S. Luxembourg B 94.789.

L'an deux mil neuf, le septième jour du mois de mai.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "STORE INVEST S.A.", avec siège social à L-2210 Luxembourg, 54, Bld Napoléon 1^{er}, immatriculée au registre de commerce et des sociétés section B numéro 94789 constituée suivant acte reçu en date du 7 juillet 2003 par le notaire Paul Decker, alors de résidence à Luxembourg-Eich, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 27 août 2003 numéro 877.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel Merienne, employé privé, demeurant professionnellement à Senningerberg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Robert Frank, indépendant, demeurant à Hassel.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

1.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Suppression des groupes d'administrateurs et ratification de la fixation du nombre d'administrateurs à 3.
2. Modification du pouvoir de représentation de la société
3. Modification subséquente des articles 6 et 12 des statuts de la société qui auront dorénavant la teneur suivante:

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs ou par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière.

4. Modification des articles 1, 7, 8 et 11 des statuts de la société qui auront dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de STORE INVEST S.A.

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires.

Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'associé unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Le conseil d'administration doit désigner parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité des voix présentes ou représentées.

Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent (100%) du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de supprimer les groupes d'administrateurs et de ratifier la fixation du nombre d'administrateurs à trois.

L'assemblée par ailleurs décide de confirmer le mandat des administrateurs en fonction anciennement sous les catégories A et B pour une nouvelle période de 6 ans.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide modifier le pouvoir de représentation de la société vis-à-vis des tiers, celle-ci étant dorénavant engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière.

Troisième résolution:

A la suite des résolutions qui précèdent, les articles 6 et 12 des statuts de la Société sont modifiés et auront la teneur suivante:

" **Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive."

" **Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs ou par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière."

Quatrième résolution:

L'assemblée décide de modifier les articles 1, 7, 8 et 11 des statuts de la société qui auront dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de STORE INVEST S.A.

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires."

Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'associé unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée."

" **Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Le conseil d'administration doit désigner parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent."

" **Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité des voix présentes ou représentées."

Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante."

" **Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société."

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (€ 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Robert Frank, Sophie Mathot, Jean-Michel Merienne, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 8 mai 2009. LAC/2009/17916. Reçu 75,

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 mai 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009074166/202/104.

(090087979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

**Silvermond Real Estate S.A., Société Anonyme,
(anc. MB Merchant Group S. à r.l.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 117.227.

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre mars.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "MB Merchant Group S.à r.l.", ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard Prince Henri, R.C.S. Luxembourg section B numéro 117.227, constituée suivant acte reçu le 9 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1586 du 21 août 2006.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signée par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation de capital à concurrence de EUR 87.500,- (quatre-vingt-sept mille cinq cents euros), en vue de le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 100.000,- (cent mille euros), par l'émission de 875 (huit cent soixante-quinze) parts sociales nouvelles à souscrire par l'associé unique, par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible à charge de la société et au profit de l'associé unique.

2.- Changement de la forme juridique de la société, pour la transformer de société à responsabilité limitée (S.à r.l.) en société anonyme (S.A.).

3.- Modification de la dénomination sociale de la société en "SILVERMOND REAL ESTATE S.A.".

4.- Décharge aux gérants de la société à responsabilité limitée.

5.- Nomination des membres du Conseil d'administration et du commissaire aux comptes de la société anonyme.

6.- Refonte complète des statuts de manière à les adapter à la nouvelle forme juridique de la société sans en modifier les caractéristiques essentielles et pour refléter les décisions à prendre au sujet d'éventuelles clauses particulières.

7.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'assemblée décide ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 87.500,- (quatre-vingt-sept mille cinq cents euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 100.000,- (cent mille euros), par l'émission de 875 (huit cent soixante-quinze) parts sociales d'une valeur de EUR 100,- (cent euros) chacune, à souscrire et à libérer intégralement par renonciation à due concurrence à une créance certaine, liquide et exigible, existant à charge de la société "MB Merchant Group S.à r.l." au profit de l'associé unique, "SILVERMOND S.A.", une

société des Seychelles, ayant son siège social à Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, Seychelles.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 875 (huit cent soixante-quinze) parts sociales nouvelles, l'associé unique "SILVERMOND S.A.", préqualifiée.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite la société SILVERMOND S.A., préqualifiée, représentée en vertu de la procuration dont mention ci-avant; a déclaré souscrire aux 875 parts sociales nouvelles et les libérer intégralement par renonciation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible, existant à son profit et à charge de la société "MB Merchant Group S.à r.l.", prédésignée, et en annulation de cette même créance à concurrence de EUR 87.500.- (quatre-vingt-sept mille cinq cents euros).

L'associé unique déclare que cet apport en nature existe réellement et que sa valeur est au moins égale à l'augmentation de capital.

La justification de l'existence, du montant de la dite créance et de la renonciation a été rapportée ainsi au notaire instrumentant par la production d'un état comptable de la société.

Troisième résolution

L'assemblée a décidé de changer la forme juridique de la société, pour la transformer de société à responsabilité limitée (S.à r.l.) en société anonyme (S.A.) et de procéder à une refonte complète des statuts, de sorte à les adapter à la nouvelle forme de la société, sans en modifier les éléments essentiels.

Par conséquent les 1.000 (mille) parts sociales actuelles sont remplacées par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Chaque associé recevra une "action S.A." en échange d'une "part sociale S.à r.l."

Conformément aux articles 33-1, 32-1 et 26-1 (1) de la loi sur les sociétés commerciales, ce changement de forme juridique a fait l'objet d'une vérification par Alter Audit S.à r.l., Réviseur d'Entreprises indépendant, ayant son siège social à L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois, représenté par Monsieur Bruno Abbate, et son rapport conclut comme suit:

Conclusion

"En conclusion, sous réserve de la réalisation préalable de l'augmentation de capital par apport partiel de créance d'Euro 87.500, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que l'actif net n'est pas inférieur au capital social d'Euro 31.000.

Ce rapport s'inscrit dans le cadre des articles 26-1 et 32-1(5) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ne peut être utilisé à d'autres fins sans notre accord préalable écrit."

Ce rapport restera ci-annexé, signé ne varietur par les comparants.

Quatrième résolution

L'assemblée a décidé de modifier la dénomination sociale de la société en "SILVERMOND REAL ESTATE S.A."

Cinquième résolution

L'assemblée a décidé de donner entière décharge aux gérants de la société à responsabilité limitée pour l'accomplissement de leur mandat à la date de ce jour.

Sixième résolution

L'assemblée a décidé de fixer le nombre des administrateurs de la société anonyme à trois.

Sont nommés administrateurs jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire à tenir à Luxembourg:

- 1) Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né le 23.09.1955, à Luxembourg (Luxembourg), demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.
- 2) Monsieur Thierry FLEMING, Expert-comptable, né le 24.07.1948, à Luxembourg (Luxembourg), demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.
- 3) Monsieur Guy HORNICK, Expert-comptable, né le 29.03.1951, à Luxembourg (Luxembourg), demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Septième résolution

L'assemblée a décidé de nommer en qualité de commissaire aux comptes comme requis par la loi sur la société anonyme et jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire à tenir à Luxembourg: la société AUDIEX S.A., ayant son siège social au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B et le numéro 65.469.

Huitième résolution

L'assemblée a décidé de procéder à une refonte totale des statuts pour refléter les résolutions prises ci-avant et pour les adapter à la nouvelle forme juridique de la société, leur donnant la teneur suivante:

STATUTS

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé, entre l'unique actionnaire comparant et toutes celles qui deviendront dans la suite actionnaires d'une société constituée sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de "SEL-VERMOND REAL ESTATE S.A." (la "Société"), laquelle sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci - après la "Loi") ainsi que par les présents statuts (ci - après les "Statuts").

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Objet.

3.1 La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.2. Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

3.3 La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 4. Siège social.

4.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg - Ville. Le siège social de la Société pourra être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par une décision du conseil d'administration. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand - Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du conseil d'administration.

4.2. Lorsque le conseil d'administration détermine que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales; de telles mesures temporaires ne changent en rien la nationalité de la Société, qui restera luxembourgeoise malgré le transfert temporaire de son siège statutaire.

Art. 5. Capital - Actions.

5.1. Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 100.000,- (cent mille euros) divisé en 1.000 (mille) actions ayant chacune une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) (les "Actions").

5.2. Le capital autorisé est fixé à EUR 1.000.000,- (un million d'euros) qui sera divisé en 10.000 (dix mille) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune.

5.3. Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

5.4. En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts en date du 24 mars 2009, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

5.5. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

5.6. Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

5.7. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Assemblées des actionnaires - Général.

6.1. L'actionnaire unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

6.2. En cas de pluralité d'actionnaires, chaque assemblée des actionnaires de la Société, régulièrement constituée, représente l'intégralité des actionnaires de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société. En particulier, l'assemblée générale des actionnaires sera compétente dans tous les domaines dans lesquels le conseil d'administration, à sa seule discrétion, requiert une approbation formelle de l'assemblée générale des actionnaires.

6.3. Toute assemblée générale des actionnaires sera convoquée conformément à la Loi.

6.4. Chaque Action ordinaire donne droit à une voix. Un actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne comme mandataire, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex.

6.5. Sauf stipulations contraires de la Loi, les décisions prises par l'assemblée générale annuelle ou ordinaire des actionnaires, dûment convoquée seront prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants, indépendamment de la proportion du capital représenté.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes prévues par la Loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être approuvées devront réunir une majorité de deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires.

6.6. Le conseil d'administration pourra déterminer toutes les autres conditions qui devront être remplies par les actionnaires afin de participer à toute assemblée des actionnaires.

6.7. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, les actionnaires pourront valablement dispenser de toutes formalités de convocations.

Art. 7. Conseil d'administration.

7.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois administrateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

7.2. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou qu'à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un administrateur unique jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

7.3. Les administrateurs seront désignés lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période de six ans maximum et resteront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

7.4. Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de cette personne morale.

7.5. Un administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée lors de l'assemblée générale des actionnaires.

7.6. En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateur, pour cause de décès, retraite ou autre, les administrateurs restants pourront désigner dans les trente jours ouvrables suivants, un ou plusieurs successeurs pour palier ces postes vacants, lequel restera en fonction jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires; ou convoquer une assemblée générale des actionnaires pour son remplacement immédiat.

7.7. Les membres du conseil d'administration ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant qu'administrateur, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires. La Société pourra rembourser aux administrateurs les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil d'administration.

Art. 8. Modalités procédurales.

8.1. En cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres, un président et un vice-président. Quelle que soit la composition du conseil d'administration, son Président pourra aussi choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales.

8.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans la convocation. La convocation contenant l'agenda doit être envoyée par lettre (courrier express ou courrier spécial), par fax, par télégramme, fax courrier électronique à chaque administrateur au moins 3 (trois) Jours Ouvrables avant la date prévue de la réunion, sauf dans des circonstances d'urgence, dont la nature devra figurer dans la convocation, il suffira que la convocation soit envoyée au moins 24 heures avant l'heure fixée pour la réunion, par télégramme, fax ou courrier électronique. Cette convocation peut être levée par le consentement donné par écrit, par fax, télégramme ou

courrier électronique. Une convocation ne sera pas requise pour les réunions du conseil d'administration tenues à des dates, heures et places précédemment convenues par le conseil d'administration.

8.3. Chaque administrateur peut agir à toute réunion du conseil d'administration en nommant un autre Administrateur, par écrit, par fax, par télégramme ou par courrier électronique, comme son mandataire. L'utilisation d'équipement vidéo et de téléconférence est autorisée et les administrateurs utilisant ces technologies sont présumés être physiquement présents et autorisés à voter.

8.4. En cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente à la réunion du conseil d'administration.

8.5. Les décisions seront prises à la majorité des voix exprimées des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

8.6. Les résolutions écrites signées par l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par tous les membres du conseil d'administration auront le même effet que celles valablement prises lors d'une réunion du conseil d'administration.

8.7. Dans la perspective des Statuts, "Jours Ouvrables" a pour signification tout jour calendrier (autre que samedi et dimanche) pendant lequel les banques sont ouvertes pour affaires à Luxembourg.

Art. 9. Procès-verbaux des conseils d'administration.

9.1. Les résolutions du conseil d'administration seront constatées dans le livre des procès-verbaux de la Société, lesquels seront signés par tous les administrateurs présents à la réunion. La signature de tous administrateurs participant à la réunion par télé ou vidéoconférence sera apposée par la personne ayant reçu instruction à cet effet pendant la vidéoconférence ou la conférence téléphonique.

9.2. Les résolutions prises par l'administrateur unique seront constatées dans le livre des procès-verbaux de la Société.

9.3. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par son administrateur unique ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le Président et le secrétaire ou par deux des administrateurs.

Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration.

10.1. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration.

10.2. Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que les pouvoirs de représentation de la Société en relation avec ceux - ci à un des membres du conseil d'administration, qui sera nommé comme administrateur -délégué. Le conseil d'administration pourra en outre conférer des pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes, qui n'ont pas besoin d'être administrateur, afin de nommer et révoquer tous agents et employés et de fixer leurs rémunérations.

10.3. Une telle délégation à un membre du conseil d'administration impose à celui-ci l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués à cet administrateur -délégué.

Art. 11. Pouvoirs de représentation. La Société est engagée par la seule signature de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux des administrateurs de la Société ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à laquelle des pouvoirs de signature a été délégué par le conseil d'administration.

Art. 12. Commissaires aux comptes. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, tel que prévu par la Loi et qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. S'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes formeront le conseil des commissaires aux comptes. Les commissaires aux comptes sont nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période de maximum six ans.

Art. 13. Affectation des bénéfices.

13.1. Réserve Légale.

Du bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) seront alloués au compte de la réserve statutaire. Ces allocations cesseront d'être obligatoires dès que, et aussi longtemps que, cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

13.2. Dividendes.

13.2.1. L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, déterminera de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net et pourra déclarer de temps à autre des dividendes ordinaires sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration.

13.2.2. Des dividendes intermédiaires pourront être distribués, sous réserve des conditions prévues par la Loi.

Art. 14. Dissolution et Liquidation.

14.1. La Société pourra être dissoute à tout moment en vertu d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise dans les formes requises pour les modifications des Statuts.

14.2. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires, déterminant en outre leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 15. Loi applicable. Pour tous les points non réglés aux présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la Loi.

Art. 16. Assemblée générale annuelle.

16.1. L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg stipulé dans la convocation, le troisième vendredi du mois de mai à 10.00 heures.

16.2. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'assemblée générale annuelle sera tenue le Jour Ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra être tenue à l'étranger, si de l'opinion absolue et finale du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

16.3. D'autres assemblées des actionnaires, ordinaires ou extraordinaires, pourront être tenues en lieux et places tels que spécifié dans les avis de convocations.

Art. 17. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de chaque année".

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 25 mars 2009. Relation: LAC/2009/11357. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009074120/211/286.

(090088092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Joya-Coiffure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1731 Luxembourg, 12, rue de Hesperange.

R.C.S. Luxembourg B 137.785.

Les comptes annuels au 31-12-2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20.05.2009.

Carlos DE SOUSA

Le gérant

Référence de publication: 2009075658/12.

(090089449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Pétrusse Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.

R.C.S. Luxembourg B 97.151.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société PETRUSSE INVEST S.A., établie et ayant son siège social à L-1319 Luxembourg, 126 rue Cents, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 97 151 et qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 2 janvier 2009.

Résolution:

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de L-1319 Luxembourg, 126 rue Cents, à L-1853 Luxembourg, 24 rue Leon Kauffman.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 2 janvier 2009.

Gilles Apel / Carla Machado / René Moris

Administrateur / Administrateur / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009074071/17.

(090087743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.